

Le Monde

présenté à ses lecteurs ses meilleurs pour 1975

Le Monde

Fondateur : Hubert Beauvilliers

Directeur

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Trêve en Ulster ou cessez-le-feu ?

La plus longue trêve décidée par l'I.R.A. « provisoire » prendra fin le 3 janvier, à minuit. Elle paraît, pour l'instant, avoir été scrupuleusement respectée en Ulster comme en Grande-Bretagne et en République d'Irlande.

Les raisons qui ont incité l'I.R.A. « provisoire » à proclamer cette trêve de onze jours sont multiples : l'organisation ne bénéficie plus des mêmes appuis que par le passé dans la communauté catholique d'Irlande, et le carnage de Birmingham, qui fit vingt et un morts le 21 novembre, lui a aliéné nombre de sympathisants, actifs ou non.

Les coups de filet opérés ces derniers mois par l'armée et la police dans les milieux extrémistes d'Ulster et de Grande-Bretagne ont également contribué à affaiblir le mouvement, déjà durement touché depuis les arrestations massives de l'opération « Wexham », en 1972. Enfin, le succès de la trêve protestant de juin, qui a consacré l'échec de la politique de coopération de Belfast avec Dublin, a réitéré aux extrémistes catholiques, comme au gouvernement britannique, la force du mouvement loyaliste en Irlande du Nord, et peut-être enfin convaincu les « provocateurs » qu'il est temps de passer du terrorisme à l'action politique.

Cette fois-ci, les intéressés ne sont plus les gouvernements de Londres, de Belfast et de Dublin, mais les chefs des principaux mouvements religieux d'Irlande. Le lundi 30 décembre, les leaders protestants et catholiques, qui, depuis le début du mois, font la navette entre les représentants des « provocateurs » et ceux du gouvernement de Londres, ont à nouveau rencontré à Belfast le secrétaire d'État britannique et l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees. Leur but immédiat est de transformer la trêve actuelle en un véritable cessez-le-feu. Les exigences de l'I.R.A. « provisoire » sont connues : elle réclame la fin de l'interdiction sans jugement, une amnistie pour tous les prisonniers politiques, le retrait des troupes britanniques dans les casernes et l'engagement solennel pris par le Parlement de Westminster de cesser d'administrer la province.

Pour Londres, l'enjeu est capital : au printemps prochain doit avoir lieu l'élection, à la représentation proportionnelle, de la convention constitutionnelle, qui sera chargée, une fois de plus, de déterminer un nouveau statut de la province. Si ces élections ont lieu dans un climat de trêve, on peut espérer que le Sinn Féin « provisoire », la branche politique de l'I.R.A., acceptera enfin de sortir de son long « exil » pour présenter des candidats.

Une prolongation de la trêve pourrait aussi inciter les loyalistes à assouplir leur position à l'égard du mouvement républicain et à résister aux sirènes séparatistes, qui rêvent d'un Ulster indépendant débarrassé des « mauvais » catholiques.

La poursuite de la trêve ne signifierait pas nécessairement la fin du cycle des attentats et des représailles. De moins, pourrait-elle laisser espérer l'avènement de l'ère des négociations. Dans ce cas, la politique de non-intervention que Londres pratique à Belfast depuis le mois de mai dernier trouverait sa justification. Dans le cas contraire, le gouvernement de M. Wilson porterait la responsabilité d'un attentisme désastreux.

Après l'ajournement du voyage de M. Brejnev

Le Caire attend de nouvelles initiatives de M. Henry Kissinger au Proche-Orient

Au terme d'une visite de trois jours en Union soviétique, le délégué égyptien présidé par M. Ismaïl Fahmy, chef de la diplomatie du Caire, a quitté, ce mardi matin 27 décembre, Moscou pour regagner la capitale égyptienne. Lundi, au début d'après-midi, un communiqué diffusé par l'agence Tass avait rendu publique — sans explication — la décision de M. Brejnev d'ajourner sine die, avec l'accord des gouvernements intéressés, son voyage au Proche-Orient. Dans le soir, l'Égypte et l'U.R.S.S. soulignaient, dans une déclaration conjointe, la nécessité d'une reprise rapide de la conférence de Genève pour le paix au Proche-Orient. (Voir page 2 l'article de Jacques Améric).

Le Caire, 27 décembre. — Si les milieux informés de la capitale égyptienne restent divisés sur les raisons qui ont provoqué le report de la visite de M. Brejnev en Égypte — « conditions inacceptables » pour le Caire posées par le Kremlin au échange d'une reprise massive de son aide militaire, irritation des dirigeants soviétiques devant l'« obstination » du Caire à vouloir subordonner la reprise de la conférence de Genève à un nouveau retrait israélien du Sinaï ou, encore, dégradation de l'état de santé de M. Brejnev, ils sont en revanche généralement d'accord pour convenir que c'est maintenant aux Américains de jouer rôle s'ils veulent éviter un cinquième conflit israélo-arabe.

L'ajournement du voyage de M. Brejnev au Caire, dit-on ici, risque d'être interprété comme un « revers diplomatique » pour l'Égypte. Pour effacer cette impression, il faudrait que « la politique des petits pas » de M. Kissinger obtienne rapidement un nouveau succès, c'est-à-dire qu'elle aboutisse à un second désengagement israélien du Sinaï. Il se pourrait également, d'après les cercles proches du gouvernement, que la tension diplomatique entre l'Égypte et l'U.R.S.S. favorise le démarrage du dialogue euro-arabe.

De notre correspondant

Le Caire ne souhaitait pas avoir interrompu le dialogue pour une participation.

Prévoyant cette évolution, un ministre du mis nous disait, dès qu'apparurent les premières rumeurs de l'annulation de la venue de M. Brejnev au Caire, « que des changements tactiques allaient apparaître dans l'attitude égyptienne, mais que rien ne serait changé à la stratégie fondamentale ». Un ambassadeur égyptien nous affirmait, de son côté, après l'annonce du report de la visite du numéro un soviétique : « Il y a de fortes chances pour que cette précipitation des événements, Israël faisant Washington sous prétexte qu'il fallait attendre le résultat du voyage de M. Brejnev au Caire. Ce qui est sûr, c'est que l'on ne peut pas être placé au pied du mur et il appartient aux Américains de ne pas laisser échapper cet avantage ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Variant de 1,7 à 20 %

LES HAUSSES DE TARIFS de l'énergie touchent les industriels plus que les particuliers

La hausse qui vient de dicter le gouvernement pour les tarifs du gaz, de l'électricité et des produits pétroliers, à partir du 1^{er} janvier, touche plus les industriels que les particuliers.

Les nouveaux barèmes publiés par le « Bulletin officiel du service des prix », en 31 décembre, comportent en effet une augmentation du gaz industriel de 20 %, alors que celle du gaz domestique n'est que de 8,8 %. De même, la hausse des tarifs d'électricité est de 12,2 % pour la haute tension, utilisée par l'industrie, contre 11,7 % pour la moyenne tension et 4,9 % environ pour la basse tension (le kilowatt-heure de cette dernière passe à 1,06 centime).

La hausse de l'essence est de 1,7 % et celle du fuel domestique de 4,1 %, tandis que celle de fuel industriel atteint 11 %. L'électricité et le gaz de France avaient demandé des hausses supérieures à celles qui ont été retenues par le gouvernement. Elles voulaient ainsi équilibrer leurs comptes en 1975. Avec les nouveaux barèmes, le déficit d'E.D.F. dépassera 1 milliard de francs ; en revanche, celui de G.D.F. pourrait être — toutes choses égales d'ailleurs — sensiblement inférieur à celui de cette année (350 millions de francs).

(Lire la suite page 15.)

JURITÉ SOCIALE

Les pensions et certaines allocations sont améliorées à partir du 1^{er} janvier

Cent soixante-dix mille anciens combattants ont droit à la retraite au taux plein dès soixante ans.

LE PLAFOND SERVANT DE CALCUL AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE EST AUGMENTÉ DE 18,5 %, à compter du 1^{er} janvier. Cette décision n'a soulevé qu'une protestation modérée de la C.G.C. La confédération des cadres, qui avait envisagé une grève en cas de majoration trop importante, note que les règles de relèvement du plafond sont utilisées « pour la dernière fois » et demande à ses adhérents de rester « attentifs et vigilants ». De son côté, le C.N.P.F. a « protesté », dans un communiqué, contre cette hausse qui va « perturber profondément le fonctionnement des régimes de retraites complémentaires des cadres et constitue une aggravation des charges sociales des entreprises, difficilement conciliable avec la lutte contre l'inflation ».

PLUSIEURS AUTRES MESURES SOCIALES sont appliquées à compter du 1^{er} janvier : majoration de 5,3 % des pensions pour plus de trois millions de personnes âgées, droit à la retraite des soixante ans à taux plein pour environ cent soixante-dix mille anciens combattants, dernière étape de l'application de la loi Boulin par la fixation du montant des retraites de Sécurité sociale, à 50 % du salaire antérieur, à l'âge de soixante-cinq ans ; extension à trois cent mille familles, notamment étrangères, de l'allocation maternité, appelée désormais allocation post-natale. Le gouvernement doit, en outre, préparer dès les premiers mois de 1975 un projet de réforme du financement des divers régimes sociaux.

Une nouvelle fois, les pouvoirs publics ont dû faire appel à la notion de « circonstances exceptionnelles » pour fixer le plafond servant de calcul aux cotisations de la sécurité sociale. Une nouvelle fois aussi, le gouvernement a fait adopter un projet de loi boiteux qui fixe les modalités de compensation financière entre les différents régimes sociaux sans régler au fond le problème du financement. La vaste réforme de la sécurité sociale, annoncée, pour 1974, en 1975 le gouvernement devra déposer avant le 1^{er} juin un texte fondamental. « Un aménagement de l'assiette des charges sociales assumées par les entreprises sera prévu pour leur compte de l'Assemblée des éléments d'exploitation », précise la loi sur la compensation. Comme on le laisse entendre au ministère du travail, il s'agit non seulement de fixer de nouvelles règles sur l'évolution du plafond pour mieux tenir compte de la progression du traitement des cadres, inférieure à celle du salaire horaire des ouvriers, mais surtout de réexaminer le système des cotisations qui pénalise les entreprises employant une main-d'œuvre importante et qui ne prévoit pas une participation suffisante de l'Etat, comme cela existe dans les autres pays européens.

Le gouvernement est-il pour autant plus avancé qu'il y a un an ? Des projets sont-ils prêts ? Il ne semble pas. C'est la raison pour laquelle des groupes de travail vont prochainement être créés : il s'agit dans un premier temps de réunir des hauts fonctionnaires, sous la présidence d'un membre de la Cour des comptes, et ensuite de consulter les participants sociaux. JEAN-PIERRE DUMONT. (Lire la suite page 15.)

1974, L'ANNÉE DES CHANGEMENTS

Un pas vers le « mondialisme » La fin du gaullisme

par MICHEL TATU

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Accélération de l'histoire ou confusion ? Parmi les événements qui se bousculent à la « une » de l'actualité internationale, les uns sont souvent retenus comme les faits majeurs de l'année, mais ils ne font que poursuivre l'enchaînement logique mis en branle au cours de l'année précédente : c'est le cas de ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'énergie, préoccupation prioritaire des Etats industrialisés en 1974, mais qui découle en droite ligne de l'événement décisif que fut la guerre d'octobre 1973 au Proche-Orient.

D'autres eurent moins l'attention dans l'immédiat, mais ils peuvent porter en germe les convulsions futures d'une évolution aussi importante : il pourrait en être ainsi de l'émancipation, amorcée cette année, des territoires portugais d'Afrique, plus généralement du recul relatif d'un certain type de régime dictatorial, illustré par les changements de pouvoir à Lisbonne, Athènes et Addis-Abeba.

Enfin, entre les deux, la coïncidence fortuite de diverses évolutions intérieures peut avoir une influence indirecte sur le contexte international : il en est ainsi de la relève intervenue presque simultanément cette année à la tête de nombreux Etats importants, des Etats-Unis à Israël en passant par les principaux pays de la Communauté européenne.

Les conséquences de la guerre d'octobre ont donc conduit de s'accumuler et de grossir en 1974, sur deux plans différents. (Lire la suite page 4.)

Trois mois d'attente indéfinie, huit semaines de confusion et de bataille, un été fait d'indifférence lisse et de curiosité sympathique, enfin tout au long du dernier trimestre un désenchantement, une inquiétude, une frustration croissantes : telle fut, dans la vie publique française, l'année qui s'achève.

De chaque année politique, on est tenté de dire qu'elle marque une transition. Entre un passé régulièrement décevant et un avenir incertain, bien rares sont les entretiens, les pauses, et plus rares encore ces moments privilégiés d'exceptionnelle cohésion où, dans le tourbillon des événements, se lève la vraie colère ou au contraire éclate l'enthousiasme de tout un peuple. A l'instar de la politique, cet art du possible, divisé parce que c'est sa nature, parce que le déchirement et l'affrontement sont ses lois. Et, hormis les instants remarquables où l'histoire s'écarte avec une malice, rien ne sert de rêver une unité nécessaire mais illusoire, une impossible unanimité.

On n'a pas, en 1974, modifié le numéro de la République comme en 1946 ou en 1958. Les institutions, la Constitution, les lois de l'Etat, les principes et les grandes orientations de l'action du pouvoir, ses méthodes mêmes et surtout le personnel en place, n'ont commencé par les élus, rien n'a changé. (Lire la suite page 5.) (Lire la suite page 15.)

AU JOUR LE JOUR

SUPER-CONCOURS !

Salut les Terriens ! Comme promis, voici le classement du « hit-parade » 1974 que nous attendiez tous.

En tête, premiers ex aequo, nous trouvons notre copain Fayçal d'Arabie et Fanni Reza, chah d'Iran : 1974 aura été leur super-année, l'année du super-boum des anciennes vedettes américaines, l'année du boum du super. C'est pourquoi Reza et Fayçal sont premiers : ils sont désormais des super-vedettes et, avec leurs moyens, ils peuvent se payer les meilleurs « sons » et se faire entendre partout.

Les gagnants de notre super-concours sont évidemment ceux qui avaient inscrit Reza et Fayçal dans la case des « hommes de l'année ». Ils auront droit à un cadeau surprise et à une photo dédiée par leurs vedettes.

Ceux qui avaient inscrit les offsmes du Sèhel, les opposants du Chili et les travailleurs sans file ont perdu. Mais, rassurez-vous, ils sont peu nombreux : si y aura donc beaucoup de gagnants.

BERNARD CHAPIUS.

« un chant d'amour de la presse écrite »

UN FESTIVAL INTERNATIONAL

Le cirque à Monte-Carlo

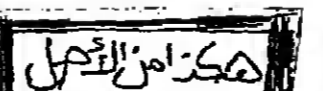
Le premier Festival international du cirque, qui avait pour but de « distinguer les meilleurs numéros et de promouvoir le cirque dans le monde », s'est tenu dans le principauté de Monaco, du 26 au 30 décembre, sous le chapiteau de Boulogne.

Aujourd'hui, où les traditions se perdent ou se figent, le cirque apparaît le plupart du temps comme un spectacle anachronique, une survivance désuète du passé, é loquels on ne prête évidemment aucun avenir. Pourtant, un soir d'été, au Carré Thorigny, une famille (les Gruss), avec les moyens de l'artisan, avec une somme d'efforts, de don de soi, d'humilité, de fierté et de culot, retrouve les sources et réinvente le cirque. Pourtant, le Festival de Monte-Carlo a présenté dans des spectacles différents une quarantaine de numéros dont beaucoup, inlassablement travaillés, minutieusement étudiés, épurés des scories, éteints, participent peut-être à une sorte de réconciliation avec un genre que la civilisation de l'image tend à rejeter dans l'oubli.

Car pour qui découvre alors le cirque, ce qui frappe, outre l'argueil et le ciment de la tribu, c'est la générosité des gens de la piste et aussi le sens du spectacle collectif, le soulci presque maniaque du détail de l'insolence dans le risque.

CLAUDE FLEOUTER. (Lire la suite page 6.)

Le Monde paraît mercredi Jour de l'an avec la chronologie de 1974



E DE M. BREJNEV AU CAIRE

Le Tass s'indigne des relations de la presse occidentale et des relations soviéto-arabes

De notre correspondant

Dans les journaux de ce mardi 31 décembre pour conclure une partie de la presse occidentale qui lance toutes sortes d'invectives et de calomnies sur l'état et les perspectives des relations soviéto-arabes...

Un détail intrigant : ce commentaire, manifestement destiné à la consommation extérieure, a été rédigé par un journaliste de l'agence Tass, qui se livre à de vaines spéculations...

BIEN QUE VISIBLEMENT FATIGUÉ

Le secrétaire général du P.C. soviétique a eu depuis deux mois un programme très chargé

De notre correspondant

Moscou. — La partie publiée du dossier médical de M. Brejnev — comme tout ce qui touche à la vie privée des dirigeants soviétiques — est extrêmement soignée...

Le défilé du 7 novembre

Autre incident, dans lequel le secrétaire général du P.C. soviétique a eu depuis deux mois un programme très chargé...

Deux rendez-vous annulés en deux mois

Depuis deux mois environ, le secrétaire général du P.C. soviétique a eu depuis deux mois un programme très chargé...

Le 24 décembre, enfin, il assistait à la séance inaugurale du Soviet suprême de la Fédération de Russie...

Deux rendez-vous annulés en deux mois. Depuis deux mois environ, le secrétaire général du P.C. soviétique a eu depuis deux mois un programme très chargé...

Israël dans l'épreuve

II. — NI MASSADA, NI SAMSON

De notre correspondant ANDRE SCEMAMA

Dans un premier article, André Scemama a décrit les réactions des Israéliens devant les épreuves qui ont suivi la guerre d'Octobre (le Monde du 31 décembre).

Jérusalem. — Quatre-vingt-cinq pour cent des Israéliens jugent la situation de leur pays de « pas très bonne à pas bonne du tout » et 86 % refusent d'envoyer des enfants...

La situation économique est également préoccupante. Les Israéliens estiment que la guerre se prolongera dans un an ou deux, alors qu'il y a eu un cessez-le-feu...

Le rapport mentionne un accroissement considérable du nombre de ceux qui estiment nécessaire d'imposer volontairement des sacrifices afin d'assurer le succès de la nouvelle politique économique.

« Nous ne sommes pas au seuil du désespoir »

Le volontarisme se répand assez rapidement dans les domaines les plus variés, comme lors des précédentes crises. Des hommes d'affaires, des avocats, des médecins, des fonctionnaires, des journalistes, ont repris l'habitude pour une période ou moins prolongée...

Les Arabes ont tort de s'imaginer qu'ils nous effaceront de la carte, nous dit M. Yacov Tsur, ancien ambassadeur à Paris, qui dirige le Fonds national juif. Il n'est pas résolu à chasser par les programmes de 1952, alors que nous étions ici moins de cent mille juifs...

A TRAVERS LE MONDE

Honduras

DIX-SEPT REFUGIÉS CELESTES ont été expulsés de Honduras, ont été expulsés le 30 décembre en direction du territoire de leur pays...

Italie

LA MAGISTRATURE ROMAINE est la seule compétente pour mener les enquêtes sur les projets de complots et d'insurrections des divers mouvements d'extrême droite...

Pérou

VINGT-CINQ MILLE MINÉRIERS ont entrepris une grève de quarante-huit heures le 30 décembre, paralysant onze mines de cuivre et une de plomb et d'étain.

Portugal

NOUVEAU REPRESENTANT DU PORTUGAL A L'O.C.D.E. Manuel de Almeida Bello est né le 15 juin 1913. Licencié en sciences économiques, il est entré en 1939 au ministère des affaires étrangères...

République populaire du Congo

LE PRESIDENT MARIEN NGOUABI cumulera désormais les fonctions de chef de l'Etat, de président du conseil central et de secrétaire permanent du Parti congolais du travail...

Turquie

M. YAKUP KADRI KARAGÖZMANLIOĞLU fut des derniers survivants des camarades de combat de Kemal Atatürk, vient de mourir à Ankara, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le Tass s'indigne des relations de la presse occidentale et des relations soviéto-arabes

Le Tass s'indigne des relations de la presse occidentale et des relations soviéto-arabes. Dans les journaux de ce mardi 31 décembre pour conclure une partie de la presse occidentale...

« L'HUMANITÉ » ET LA SANTÉ DE M. BREJNEV

A deux reprises « L'Humanité » fait état, ce mardi 31 décembre, des rumeurs qui circulent à propos de la santé de M. Brejnev...

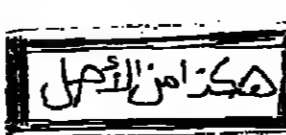
Dans une interview à « El Nahar »

M. ARAFAT : la diplomatie de M. Kissinger aboutira à une impasse.

Beirut (A.F.P.). — « La diplomatie de M. Kissinger aboutira tôt ou tard, à une impasse », déclare M. Yasser Arafat...

Deux facteurs feront obstacle à la politique du secrétaire d'Etat américain, selon le chef de la résistance palestinienne :

Les connaissances sionistes et les intérêts impérialistes au Proche-Orient, notamment les intérêts américains. En outre, ajoute-t-il, cette politique se heurtera à l'attitude des révolutionnaires palestiniens...



EUROPE

AMÉRIQUES

dans l'épreuve MASSADA, NI SAMSC

Les élections... de la droite... de la gauche...

Le général Franco fait l'éloge du prince Juan Carlos... De notre correspondant... Contrairement à sa coutume plus que traditionnelle...

Le général a adressé un appel à tous les Espagnols de bonne volonté en faveur de l'unité de la vie en commun et de la paix.

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Espagne DANS SON MESSAGE DE FIN D'ANNÉE Le général Franco fait l'éloge du prince Juan Carlos

De notre correspondant... Contrairement à sa coutume plus que traditionnelle, le général Franco n'a pas terminé son traditionnel message de fin d'année aux Espagnols en assurant qu'il se maintiendrait à la tête du pays...

Le général a adressé un appel à tous les Espagnols de bonne volonté en faveur de l'unité de la vie en commun et de la paix. Ce message est le plus court que le chef de l'Etat ait prononcé à cette occasion...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Faisant allusion au statut des associations politiques, récemment promulgué, le chef de l'Etat a affirmé qu'il permettra à Espagnols de participer plus activement à la vie politique...

Le général a rendu grâce à Dieu pour s'être complètement rétabli de la maladie de l'été dernier...

Uruguay EN MARGE DE L'ASSASSINAT DU COLONEL TRABAL « Je note dans l'armée une grande lassitude devant l'exercice du pouvoir » nous déclare le président en exil de la Chambre des députés

Le personnel du colonel Ramon Trópoli, l'attaché militaire de l'Uruguay pour la France et l'Angleterre, assassiné le 13 décembre à Paris, continue de poser des questions. « Tortionnaire notoire », selon le communiqué signé par ses assistants...

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

« Les origines lointaines résident dans la détérioration de la situation économique, surtout pendant les années 1967-1971. Le parti radical a été évincé pendant quatre-vingt-dix-huit ans... »

« Quelle est, monsieur le président, votre explication du coup d'Etat, ou plutôt des coups d'Etat en Uruguay en février et en juin 1973 ? »

Grande-Bretagne L'affaire Stonehouse LE GOUVERNEMENT ORDONNE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'ANCIEN MINISTRE

(De notre correspondant) Londres. Un nouveau chapitre s'ouvre chaque jour dans l'affaire Stonehouse. Lundi 30 décembre, le gouvernement de Londres a annoncé l'ouverture d'une enquête officielle touchant l'empire commercial de l'ancien ministre travailliste. En même temps, la police poursuit ses investigations concernant la maison de Stonehouse à Melbourne...

Portugal LE GÉNÉRAL SPINOLA DEFEND SA POLITIQUE DE DÉCOLONISATION

Lisbonne (A.F.P., A.P., Reuter). Une vive controverse oppose le général Otelo Saraiva de Carvalho, commandant militaire de Lisbonne, l'une des personnalités les plus influentes de l'armée, et les forces armées, au général Spínola. Rompant pour la première fois le silence qu'il observait depuis le 25 avril 1974, le général Spínola a déclaré que le mouvement des 25 n'avait pas été un coup d'Etat, mais un mouvement de réforme...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

Nicaragua Les guerilleros de l'armée sandiniste ont obtenu la satisfaction de toutes leurs revendications

Vingt-six personnes ont débarqué le lundi 30 décembre, à 17 h (G.M.T.), sur l'aérodrome de La Havane d'un avion de la compagnie nationale nicaraguayenne Lanica. Les huit guerilleros — cinq hommes et trois femmes — membres du Front sandiniste de libération qui, à Managua, avaient, dans la nuit du 27 au 28 décembre, pris dix-sept otages, ont été libérés...

LE MONDE

Nominations d'ambassadeurs

Quatre nominations d'ambassadeurs seront annoncées au Journal officiel du 1^{er} janvier. M. DE BOUTELLIER A OULAN-BATOR M. Georges de Boutellier est nommé ambassadeur à Oulan-Bator (Mongolie), en remplacement de M. Georges Perruche.

M. LUSTIG A SANTIAGO M. René Lustig est nommé ambassadeur à Santiago du Chili, en remplacement de M. Pierre de Menthon, récemment nommé ambassadeur à Dublin.

M. DEBLE A PORT-AU-PRINCE M. Louis Deble est nommé ambassadeur à Port-au-Prince (Haïti), en remplacement de M. Dorin.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer est nommé ambassadeur à Hanoï (République démocratique du Vietnam), en remplacement de M. C. Chayot, récemment nommé directeur des conventions administratives et affaires consulaires.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

M. RICHER A HANOÏ M. Philippe Richer, né en 1923, ancien élève de Saint-Cyr, résident et député en 1947, a été officier d'active avant d'entrer à l'ENA en 1950 et aux affaires étrangères en 1954. En 1959, il a été nommé directeur de l'administration centrale, puis ministre de l'Industrie, puis, en 1973-1974, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères.

Un cadeau qui n'existait pas l'année dernière. Le Petit Robert. Le seul dictionnaire en un volume, consacré aux sciences, à l'histoire, à l'art, à la littérature. Un dictionnaire nouveau: 2.016 pages totalement consacrées aux noms propres. 2.016 pages qui font vivre les hommes, les événements, les lieux. Jamais on n'en a eu autant en une seule fois: 34.000 noms propres, 200 cartes originales, 2.200 illustrations.

صداي الاصل

BILAN DE 1974

A LA TÉLÉVISION

Rétrospective et prospective

Comment c'était en 1974 ? Et en 1975, comment ce sera ? Contrairement à ce qu'on croit, ces bilans de fin d'année, même à l'écran, c'est le casse-tête chinois. Il s'agit d'évaluer les doubles pièges de l'inventaire et du marc de café. De resumer en deux heures ce qui s'est passé en douze mois. De commenter par l'image et d'illustrer par la réflexion. De demander leur avis aux spécialistes et de donner l'opinion des journalistes maison. De classer, de trier, d'établir des priorités et de dégager des leçons. Sans rien oublier et sans trop ennuyer. Pas facile.

M. Louis Pauwels est venu nous parler ensuite de l'évolution des mœurs et de la société. Il s'est empressé de dénoncer les mythes de la surpopulation et nous a mis en garde contre les « gauchistes » de l'avortement - mystérieusement accusés d'augmenter l'ascendant. Ce à quoi il visait, les crises-vous, c'est à améliorer l'« aristocratie de l'espèce » en favorisant les interruptions de grossesse dans les classes pauvres et en réservant les pro-Cogitac aux beaux quartiers. De vrais petits machiavéistes.

Pour Robert Jungk, l'uturologue au beau visage expressif, même dans des pays hautement industrialisés comme le nôtre, la surpopulation n'est pas un mythe, il s'en faut. Mais nous ne serons jamais sauvés. Il n'a pas craint de l'affirmer en rappelant les conclusions des travaux poursuivis cette année à Bucarest et à Rome.

Quand, pour finir, le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou M'bow, est venu rappeler les trois milliards et demi de « Terriens que nous sommes » — nous sommes six milliards au 1^{er} janvier 2000 — au sens de la fraternité et de la solidarité sur fond d'images atroces, apocalyptiques, prises au Soudan et au Bangladesh, on ne pouvait s'empêcher de frémir.

Chargé d'évoquer la crise devant un tableau noir orné d'un énorme « X », M. Amadou M'bow, un lauréat de professeur Humboldt, M. Raymond Aron n'a pas ajouté grand-chose aux documents dont son discours était entrecoupé. Rien de tel qu'un dessin animé pour lier passer une statistique.

Comment ne pas craindre pour 1975 en se remémorant 1974 ? Et par quel miracle pourrions-nous échapper, dans l'avenir, à ce qu'on n'a pu empêcher dans le passé ?

CLAUDE SARRAUTE.

POLITIQUE

UNE DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La présentation budgétaire des crédits de la délégation d'information n'était pas correcte

Le Conseil constitutionnel s'est réuni lundi 30 décembre pour examiner le recours formé par soixante-sept députés socialistes et radicaux de gauche contre l'article 21 de la loi de finances pour 1975. Il a déclaré « non conforme à la Constitution » les dispositions de cet article « en tant qu'elles comprennent un crédit roté de 427,733 affecté à la délégation générale d'information ».

Le Conseil constitutionnel s'est réuni lundi 30 décembre pour examiner le recours formé par soixante-sept députés socialistes et radicaux de gauche contre l'article 21 de la loi de finances pour 1975. Il a déclaré « non conforme à la Constitution » les dispositions de cet article « en tant qu'elles comprennent un crédit roté de 427,733 affecté à la délégation générale d'information ».

Les atteintes à l'exercice du droit d'informer

Le groupe du parti socialiste a été très mécontent des succès de son recours, et ajoute : « Il ne s'agit pas d'une simple question de procédure budgétaire, mais d'un problème touchant aux méthodes mêmes de l'action gouvernementale, dans un domaine particulièrement important et délicat : celui de l'information. »

Le groupe du parti socialiste a été très mécontent des succès de son recours, et ajoute : « Il ne s'agit pas d'une simple question de procédure budgétaire, mais d'un problème touchant aux méthodes mêmes de l'action gouvernementale, dans un domaine particulièrement important et délicat : celui de l'information. »

DÉFENSE

DANS L'ÉDITION 1975 DU « JANE'S »

L'infanterie conserve son importance

Dans la première édition du nouveau « Jane's », publication éditée à Londres, qui fait cette année l'inventaire et la description des armes utilisées dans l'infanterie de tous les pays du monde, le commandant Hobart, directeur de la publication, attire l'attention des lecteurs occidentaux sur le rôle que doit encore jouer l'infanterie, en dépit du développement de l'armement nucléaire.

Dans la première édition du nouveau « Jane's », publication éditée à Londres, qui fait cette année l'inventaire et la description des armes utilisées dans l'infanterie de tous les pays du monde, le commandant Hobart, directeur de la publication, attire l'attention des lecteurs occidentaux sur le rôle que doit encore jouer l'infanterie, en dépit du développement de l'armement nucléaire.

Selon le commandant Hobart, le rôle et donc le bon équipement du fantassin sont restés d'actualité plus nécessaires que jamais. Une infanterie bien armée peut, en cas de conflit, donner aux hommes politiques le temps d'évaluer la situation et, éventuellement, de négocier avant de décider l'usage de l'arme atomique.

Selon le commandant Hobart, le rôle et donc le bon équipement du fantassin sont restés d'actualité plus nécessaires que jamais. Une infanterie bien armée peut, en cas de conflit, donner aux hommes politiques le temps d'évaluer la situation et, éventuellement, de négocier avant de décider l'usage de l'arme atomique.

Aussi le commandant Hobart met-il en garde contre les dangers d'une réduction de l'armement conventionnel, comme celle prévue par le plan d'économie des dépenses militaires.

Aussi le commandant Hobart met-il en garde contre les dangers d'une réduction de l'armement conventionnel, comme celle prévue par le plan d'économie des dépenses militaires.

La fin du gaullisme

(Suite de la première page.)

Mieux les mécanismes les plus délicats ont joué sans grincer, ce qui a permis d'affiner la prégnance du système, l'équilibre et la solidité du régime. Il en est résulté une relève au sommet, diverses promotions, nominations et mutations, avec un coup de pouce ici, un coup de frein là, une note personnelle parlée ; tout cela ne fait pas, et de loin, une révolution : ce n'est même pas un bouleversement.

Et cependant, s'il est un millésime qui risque de servir longtemps de date de référence, c'est bien celui-là. Car en 1974 une page a été tournée, une étape de seize années de la vie nationale s'est achevée. Il semble bien qu'on vienne tout simplement d'assister à la fin du gaullisme.

Cette année avait débüté dans un climat singulier de sourde anxiété et d'expectative que ne justifiait ni le calendrier électoral ni l'état des affaires. Qu'attendait-on ? Certes, le pouvoir n'avait pas su exploiter les succès qu'il avait remportés aux élections législatives de mars 1973. Très vite, il avait laissé le ton s'altérer entre les partenaires de la majorité. D'hésitant, tergiversant, temporisant, tandis que s'élevaient rapidement les conséquences de l'inflation, que se compliquaient les crises monétaire et pétrolière.

Le président de la République avait dû finalement renoncer, après l'avoir lancée à grand fracas et conduite avec obstination, à sa tentative de révision constitutionnelle visant à ramener à cinq ans le mandat présidentiel. Un premier ministre sans grande popularité, une majorité bougonne, une opposition curieusement réservée ; la classe politique tout entière semblait retenir son souffle dans l'attente de grands événements. En fait, elle voyait, comme tous les Français, s'aggraver de semaine en semaine l'état de santé du chef de l'État et, même si elle n'en parlait guère, ou alors à voix basse, elle s'attendait à son prochain retrait, à sa démission.

Tout semblait confirmer cette éventualité qui éclairait rétroactivement l'épisode mal compris de la révision manquée de la Constitution. L'Élysée faisait alterner de dérisoires bulletins de santé qui paraient de grippe, de fatigue négligée ou même d'hémorroïdes avec les annonces d'annulation de cérémonies, de déplacements et de réceptions. Quand Georges Pompidou assumait ses obligations, se rendant, par exemple, le 24 janvier à Poitiers, ou le 12 et 14 mars sur les bords de la mer Noire, à Pitsounda, pour rencontrer M. Brejnev, tous les pieux mensonges et toutes les précautions ne parvenaient pas à dissimuler son extrême épuisement.

A la fin de février il avait mis un terme à trois mois de supputations et de manœuvres, en confirmant le premier ministre dans ses fonctions. Le troisième

gouvernement Messmer ne différait essentiellement du précédent que par l'accession de M. Jacques Chirac au ministère de l'intérieur, que quittait après six années, M. Raymond Marcellin. Ne s'agissait pas de préparer une consultation électorale que contraindrait M. Roger Frey, nommé le 29 février président du Conseil constitutionnel ? Avec un courage physique auquel on ne peut songer d'être sensible, même si l'on s'interroge sur le bien-fondé de cette obstination désespérée, Georges Pompidou présidait encore le 27 mars le conseil des ministres ; il s'entretenait, le 29, comme chaque vendredi, avec MM. Messmer et Jobert ; et il était déjà entré en agonie, au soir du mardi 3 avril, quand l'Élysée se bornait encore à annoncer, une fois de plus, que le président était contraint « d'annuler ses engagements pour les jours qui viennent ».

La France coupée en deux

Si les affaires courantes avaient été assurées pendant les derniers mois de la maladie du chef de l'État, on ne pouvait, évidemment, attendre d'un homme aussi menacé qu'il trace des plans d'avenir, fixe des objectifs, donne des impulsions. Or, l'ouverture brutale de sa succession débouchait sur une autre vacance pendant laquelle le pays allait être à la fois le spectateur et l'enjeu d'inévitables surenchères.

On ne retracera pas ici les péripéties d'une bataille des candidatures d'abord, d'une campagne présidentielle ensuite, qui demeurent largement présentes à tous les esprits. Qu'il suffise de rappeler que les pronostics et les sondages donnaient au départ les meilleures chances au premier candidat déclaré, M. Jacques Chaban-Delmas, et après lui, au représentant de la gauche unie, M. François Mitterrand. Les allées et venues de M. Pierre Messmer, des candidatures aventureuses et vite retirées, comme celles de MM. Edgar Faure et Christian Fouchet, ou maintes fois jusqu'à la mort, comme celle de M. Jean Royer, et surtout l'action déterminée, audacieuse de M. Jacques Chirac, font apparaître la division profonde du gaullisme, tandis que monte implacablement la cote de M. Giscard d'Estaing.

Ce dernier, à la différence de son rival gaulliste, trop longtemps cantonné dans la défensive, mène une campagne ardente et habile, tirant grand parti de ce que beaucoup jugent être pour lui des handicaps. Il annonce la nouvelle « ouverture », le changement sans le risque », et il étroitement peu à peu le ralliement de presque tous les centristes, à l'exemple de M. Lecanuet. De son côté, M. François Mitterrand, incisif et rigoureux, s'avance à la tête d'une imposante coalition de toute la gauche politique et syndicale plus unie qu'elle ne l'a

jamais été, et il promet de « changer la vie ».

Le duel du second tour entre les deux hommes, duel dont le sonnet est leur confrontation télévisée du 10 mai, donne au début, épuré et fondamental, toute sa gravité et sa dimension. Le 19 mai, au soir du second tour, M. Giscard d'Estaing l'a emporté de quatre cent mille voix à peine sur plus de vingt-six millions de suffrages, et la France est coupée en deux métamorphiquement, politiquement, socialement. Il s'agit désormais pour la droite de dominer son succès, pour la gauche de déjouer sa déception.

S'il doit tenir compte de l'importance de la représentation parlementaire de l'U.D.R. et du ralliement, partiel, tardif et contraint, du gaullisme à sa courte majorité, le nouveau président ne peut oublier non plus qu'il est élu de la moitié du corps électoral. Il marque très vite qu'il n'entend nullement être le gardien de l'héritage, mais veut au contraire transformer et rejoindre la République.

La désignation de M. Jacques Chirac comme premier ministre et de M. Michel Ponlatoff à l'intérieur comme « le premier des ministres », l'entrée au gouvernement de MM. Lecanuet et Jean-Jacques Servan-Schreiber, éprouvée ministre des réformes, la nomination de trois, et bientôt quatre femmes à la tête de ministères ou secrétariats d'État, les nouvelles dénominations ou responsabilités de plusieurs départements — qualité de la vie, condition féminine, action sociale ou travailleurs immigrés — tous ces choix, dont certains étonnent, expriment une volonté d'innovation, de rupture avec les vieilles habitudes.

Ruptures aussi avec le protocole et l'étiquette : remonter à pied les Champs-Élysées, placer la revue du 14 juillet dans les quartiers populaires de la capitale, visiter les détenus des prisons au lendemain des révoltes et émeutes du début de l'été, changer le rythme de l'hymne national, inviter quatre éboueurs à l'Élysée le matin de Noël et, dans sa vie personnelle, adopter une liberté d'allure et de ton, une décontraction évidente, comme celle de M. Jean Royer, et surtout l'action déterminée, audacieuse de M. Jacques Chirac, font apparaître la division profonde du gaullisme, tandis que monte implacablement la cote de M. Giscard d'Estaing.

Ce dernier, à la différence de son rival gaulliste, trop longtemps cantonné dans la défensive, mène une campagne ardente et habile, tirant grand parti de ce que beaucoup jugent être pour lui des handicaps. Il annonce la nouvelle « ouverture », le changement sans le risque », et il étroitement peu à peu le ralliement de presque tous les centristes, à l'exemple de M. Lecanuet. De son côté, M. François Mitterrand, incisif et rigoureux, s'avance à la tête d'une imposante coalition de toute la gauche politique et syndicale plus unie qu'elle ne l'a

consacrer une partie de son numéro au bilan déficitaire de 1974. Précisément sous le titre « Ces chiffres qui font la crise », l'hebdomadaire note que 1974 a marqué, comme celle de 1973, une année économique de l'Occident où de « la reprise est possible en 1975, bien que cette année future devra encore être une « année de purgatoire », et de « faire payer les écrits René Sadouy, l'actualité souffre en même temps le chaud et le froid ». Pour l'éditorialiste, « le comportement de l'entreprise qui commandera l'enfoncement dans la crise ou le redressement. (...) Souhaitons que le gouvernement prenne rapidement, conclut-il, des mesures de relance ».

« L'an 1975 sera rude », c'est aussi le pronostic de Laurent Salmi, dans L'HUMANITÉ. « L'ÉCRIVAIN », écrit-il, « le pouvoir ne peut faire payer les frais de crise aux travailleurs. (...) Il y a deux sortes de Français, ceux qui souffrent de l'inflation et ceux qui en profitent ». L'hebdomadaire communiste constate par exemple, à l'appui de cette thèse : « Il n'y a pas d'argent pour les postiers, il y en a pour Citroën et d'autres ». « Faire payer les milliardaires, voilà le vrai moyen de lutter contre les difficultés d'aujourd'hui ».

1974 fut certes un année fertile, ce qui ne veut pas nécessairement dire heureuse ou satisfaisante. Douze mois d'actualité font sans nul doute un an d'histoire, mais l'histoire, elle, qu'en retiendra-t-elle ? La fin d'un certain ordre économique, les excès de la violence, le début d'une prise de conscience à l'échelle planétaire, une hécatombe de l'ère politique. Tout cela et peut-être quelque chose d'autre qui nous est encore caché et que l'avenir seul révèlera.

« Il y a un malaise en ce moment entre la France et les Français », écrit Giraudoux dans Sans-pouvoir. C'était il y a trente-six ans exactement, en 1938.

« Il y a un malaise en ce moment entre la France et les Français », écrit Giraudoux dans Sans-pouvoir. C'était il y a trente-six ans exactement, en 1938.

ANNE CHAUSSEBOURG.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

radialisme

ment l'amener à devenir dans les cinq ans l'égal des nations les plus développées du monde ».

A la tête du « hit parade » des grands, LE NOUVEAU OBSERVATEUR s'associe une femme, Mme Simone Veil, et un homme, Yasser Arafat. Jean Daniel justifie ainsi ce choix :

« Il se trouve que, lorsque nous nous sommes demandé qui avait le plus marqué la France durant l'année écoulée, l'humanité s'est faite, chez nous et autour de nous, sur une grande dame, Simone Veil, et d'un homme, Yasser Arafat. C'est à leur gouvernement dont elle fait partie ».

Quant au chef de la résistance palestiniennne, Jean Daniel affirme : « C'est lui qui, à nos yeux, a le mieux su profiter de la reconnaissance arabe, de la reconnaissance de la communauté internationale, du déclin de l'Occident capitaliste et judéo-chrétien. Nous pouvons nous en féliciter ou le déplorer : la constatation s'impose ».

LE NOUVEAU OBSERVATEUR retient, par ailleurs, les noms des « dix grands parlants » de 1974, « années d'après guerre qui auront rarement vu autant de chefs d'État et de gouvernements ». Les quatre premiers sont : M. Giscard d'Estaing, M. Brejnev, M. Nixon et M. Mao Tse-tung. Les autres sont : M. Kikoué Taniaka, premier ministre japonais, qui démissionne « sans avoir eu le temps de réaliser ses ambitions projetées » ; le Japon, « mais qui a réussi à accomplir une fortune immobilière dont la dimension scandaleuse prouve sa chute dans une ambiance de « Watergate » japonais ».

« Selon L'UNITE, qui en la cir-

L'ANNÉE DES RUPTURES

constance réagit à contre-courant, il est peu probable qu'on retiendra l'année qui s'achève comme l'une de celles qui auront compté dans l'histoire de l'humanité. « L'équilibre des forces entre les deux super-puissances (...) n'est pas modifié », poursuit l'hebdomadaire du parti socialiste, qui ajoute : « Pour les pays du tiers-monde (...) il est encore trop tôt pour tuer si 1974 aura été le début d'une nouvelle ère ». Evoquant le Chili, L'UNITE constate que l'année « n'aura apporté que des sang et des larmes », mais quelle aura été bénéfique pour la Grèce et le Portugal. C'est avec amerant qu'il rappelle qu'en France, « pour la première fois, la gauche regroupée derrière son candidat commun, François Mitterrand, a approché les 13 millions de suffrages et manqué, à 1 %, de l'emporter ».

Malgré ce relatif pessimisme, L'UNITE, dans une chronique commentée, qualifie 1974 d'« année du grand espoir ».

« 1974, ce n'est même plus l'espoir mais l'0 de la révolution pour LES INFORMATIONS OUVRIÈRES, qui fait de tous les événements de l'année un motif de satisfaction. L'hebdomadaire de l'Organisation communiste internationaliste estime que 1964 c'est « la mort de Pompidou suite de l'effondrement de l'U.D.R. en France, mettant à l'ordre du jour la liquidation des institutions de la République » (...), c'est aussi « l'Espagne, où dans les semaines qui viennent tout peut devenir possible. La maladie de Franco accélère la désagrégation interne de tout l'appareil de l'état fasciste ». Même le chaos dans l'économie (...) annonce la fin d'un système capitaliste mondial ». Pour 1975, l'hebdomadaire prévoit que « sur le vieux continent s'annonce partout la révolution ».

De son côté, ENTREPRISE

« L'année 1974 a été marquée par une succession de ruptures. Elle a vu la fin d'un régime, le début d'un autre, la chute d'un homme, l'arrivée d'un autre, la démission d'un homme, l'arrivée d'un autre, la démission d'un homme, l'arrivée d'un autre... »

« L'année 1974 a été marquée par une succession de ruptures. Elle a vu la fin d'un régime, le début d'un autre, la chute d'un homme, l'arrivée d'un autre, la démission d'un homme, l'arrivée d'un autre... »

« L'année 1974 a été marquée par une succession de ruptures. Elle a vu la fin d'un régime, le début d'un autre, la chute d'un homme, l'arrivée d'un autre, la démission d'un homme, l'arrivée d'un autre... »

« L'année 1974 a été marquée par une succession de ruptures. Elle a vu la fin d'un régime, le début d'un autre, la chute d'un homme, l'arrivée d'un autre, la démission d'un homme, l'arrivée d'un autre... »

Le Monde

DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

LA RONDE DES ASTRES



(Dessin d'Ortic.)

Quand commence l'année ?

Quand commence l'année ? La réponse n'est pas évidente, même un 1^{er} janvier. Il y a plusieurs sortes d'années. Même si l'on s'en tient à l'année civile, Outre-Manche, 1975 commencera une heure plus tard qu'ici. Les habitants de Tahiti finiront leurs préparatifs de réveillon à l'heure où, dans l'aube froide du 1^{er} janvier, les métropolitains auront fini de célébrer l'année nouvelle.

Et si l'on ne se limite pas à l'année civile, le début de l'année est encore bien plus variable. Pour tous les océliers, l'année a commencé le 15 septembre. Il y a déjà un mois que les automobilistes ont orné leur pare-brise d'un coûteux médaillon où figure le nombre 75. Et ce journal, daté du 1^{er} janvier 1975, aura été écrit, composé, tiré, et pour partie vendu, en 1974.

Q'EST-CE que l'année tout court, l'année qui n'est ni civile, ni scolaire, ni liturgique... On pourrait répondre : « C'est le temps que met la Terre à tourner autour du Soleil. » Ce ne serait pas tout à fait exact. Mais il est vrai que ce sont les astronomes qui déterminent le fil conducteur pour définir l'année.

La durée d'une révolution autour du Soleil ? Les astronomes l'appellent « année sidérale ». Ils l'ont mesurée précisément et trouvée égale à trois cent soixante-cinq jours, six heures, neuf minutes et dix secondes. Mais cette année n'est pas la bonne.

La bonne année, c'est « l'année tropique », d'une durée de trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-huit minutes et quarante secondes ; plus courte que la précédente de quelque vingt minutes, elle sépare deux équinoxes de printemps. C'est donc elle qui détermine le retour des saisons.

La différence tient à la précession des équinoxes, c'est-à-dire à la lente variation de l'orientation de la ligne des pôles. Si le mouvement de la Terre sur elle-même était une pure rotation, cette ligne aurait une direction fixe. Quand la Terre reprendrait la même position par rapport au Soleil, donc au bout d'une année sidérale, la ligne des pôles aurait le même angle avec la ligne joignant le centre de la Terre à celui du Soleil. En particulier, les équinoxes, c'est-à-dire les deux instants où cet angle est un angle droit, où le Soleil est à la verticale de l'équateur, revendraient au bout d'une année sidérale. Mais en fait la ligne des pôles est animée d'un lent mouvement de rotation qui fait qu'elle décrit un petit cône en quelque vingt-six mille ans. De ce fait,

l'équinoxe revient vingt minutes avant que la Terre n'ait repris la position qu'elle avait un an plus tôt. Les puristes vérifient qu'il y a vingt minutes par an il faut vingt mille ans pour décaler d'une année entière les années tropiques et les années sidérales.

Comme c'est le retour des équinoxes qui détermine le cycle des saisons, c'est sur l'année tropique qu'il nous faut régler notre calendrier. Sinon, les saisons glisseraient à peu de mois en mois, et dans dix millénaires nos arrièr-petits-enfants célébreraient en juillet et bronzerait en décembre. Mais au terme d'une année tropique la Terre n'a pas complètement fait un tour. Le Soleil ne se projette donc pas exactement sur le même fond d'étoiles, et peu à peu il change de constellation du zodiaque. Au grand étonnement des télescopes, qui président moins et merveilleux aux navires du troisième décan de Verseau, vers le méridien, car le décan au questionnement peu à peu et gagne un jour tous les soixante et onze ans. Ses dates limites peuvent ne plus être les mêmes pour le grand-père et le petit-fils.

Pour revenir au point de départ, quand commence donc l'année tropique ? Marquant le retour des équinoxes, il serait logique de la faire débuter au printemps ou à l'automne. Mais comme cela n'a rien d'essentiel, les astronomes ont préféré la faire commencer vers le 1^{er} janvier. Par convention, elle débutera quand le Soleil a une longitude apparente de 280°, l'origine des longitudes célestes étant l'équinoxe de printemps ; c'est-à-dire à un instant qui fluctue entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier. L'année tropique 1975 commencera le 31 décembre 1974, trente et une minutes et trente-trois secondes avant minuit. Encore s'agit-il d'un écart particulièrement faible. L'année suivante, il atteindra plusieurs heures.

L'année tropique a une durée maintenant bien connue, quelque peu inférieure à trois cent soixante-cinq jours un quart. Oubliez-nous un nombre entier de jours a posé un formidable problème, qui n'a été résolu que dans l'histoire récente. Problème compliqué par une circonstance fortuite pour l'homme préhistorique et pour celui de la Haute Antiquité, le retour des saisons était un phénomène à long terme et aux conséquences peu marquées. Or il disposait pour mesurer le temps, d'un cycle beaucoup plus aisément observable. Celui des phases de la Lune. Mais le cycle lunaire n'a pas un nombre entier de jours et n'est pas une fraction simple de l'année. Trouver un calendrier compatible à la fois avec les mouvements apparents de la Lune et ceux du Soleil est pratiquement un problème insoluble.

Les premiers calendriers ont été lunaires ; il nous en reste la division de l'année en mois et le groupement des jours en semaines. Le « mois » lunaire a une durée variable, mais qui évolue vingt-neuf jours et demi. Avec des mois durant tantôt vingt-

neuf et tantôt trente jours, on reproduit assez bien le cycle lunaire. Pleine lune et nouvelle lune tombent à peu près à des dates fixes. Le mois commençait naturellement quand la Lune était nouvelle, ou plus précisément quand elle commençait à réapparaître.

Ce n'est que bien plus tard que l'humanité a pu concevoir de l'année, il semble que les Chaldéens aient été les premiers à détacher leur calendrier de la Lune et à le régler sur la marche du Soleil. Ils adoptèrent une année comportant douze mois de trente jours et s'aperçurent qu'elle était trop courte, ils ajoutèrent tous les six ans un treizième mois, ce qui fait trois cent soixante-cinq jours en moyenne. Enfin, à intervalles bien plus éloignés, un quatorzième mois venait combler les décalages.

Vers l'an 4000 avant Jésus-Christ, les Chaldéens divisèrent leurs mois en quatre groupes de sept jours, auxquels ils donnèrent les noms des sept étoiles observables à l'œil nu : le Soleil, la Lune, et cinq planètes Saturne, Vénus, Mars, Jupiter et Mercure. Les deux jours supplémentaires restaient en dehors de ces quatre semaines. Les Chaldéens divisaient de même le jour en vingt-quatre heures de soixante minutes, chaque minute ayant soixante secondes.

L'année chaldéenne commençant en principe à l'équinoxe d'automne, plus tard à celui de printemps. Mais, comme l'année de sa durée de trois cent soixante-cinq jours, elle se déplaçait beaucoup par rapport à l'année réelle puisque le décalage atteignait un mois tous les six ans, et qu'il était alors corrigé par l'introduction du mois supplémentaire. Cette fluctuation n'était pas gênante sous le

climat de la Mésopotamie, aux saisons peu marquées. Il n'en était pas de même en Egypte, où toute l'activité économique était réglée par la crue du Nil. Il était vital qu'elle revienne à peu près à date fixe. Aussi les Egyptiens adoptèrent-ils une année de soixante-cinq jours, ajoutant aux douze mois cinq jours dits « épagomènes ». Ils découvrirent bientôt qu'il en faudrait un sixième tous les quatre ans, mais sans doute à cause d'interdits religieux, ils y renoncèrent. De ce fait, la crue du Nil revenait de plus en plus tôt et laissait le tour de l'année en 1461 ans. Ce qui n'était en pratique nullement gênant, la seule chose importante étant la prévision de la date d'une année sur l'autre.

Les calendriers grecs et romains d'avant Jules César n'ont qu'un caractère historique. Ils étaient moins perfectionnés que ceux de Chaldée ou d'Égypte. Ce n'est qu'en 45 avant Jésus-Christ que César imposa ce jour supplémentaire tous les quatre ans dont les Égyptiens avaient vu la nécessité sans se résoudre à l'adopter. Il le plaça la veille du sixième jour précédant le début de mars (bus sexto ante kalendas Martii), d'où le nom d'année bissextile. Simultanément, il ramena le début de l'année du 1^{er} mars au 1^{er} janvier.

Par la suite, la date du 1^{er} janvier fut plusieurs fois modifiée. Charlemagne fut couronné ce qui est pour nous le jour de Noël de l'an 800, mais ce qui était pour lui le premier jour de l'an 801. A certaines périodes, l'année commençait le 1^{er} mars en Russie, le 1^{er} septembre à Constantinople ; en France, la date ne fut définitive qu'après un édit de Charles IX, en 1564. En Grande-Bretagne, le début de l'année restera le 25 mars jusqu'en 1751.

Jésus-Christ aurait déjà établi que la durée de l'année était de 365 jours un quart. Mais, comme les Égyptiens, les Chinois préférèrent conserver un calendrier imparfait, plutôt que de bousculer leurs traditions.

L'année grégorienne est presque parfaite. Sa durée moyenne de trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-neuf minutes et douze secondes n'exécède que de vingt-six secondes celle de l'année tropique. Au bout d'un cycle grégorien de quatre siècles — qui a l'heureuse propriété de contenir un nombre entier de semaines, exactement 20 871 — le décalage n'est que de trois heures environ ; ce n'est que vers l'an 5000 qu'il atteindra un jour. De toute façon, ce calcul est lent, car l'année et le jour varient. L'année tropique diminue de quarante-cinq centièmes de seconde par siècle.

Les variations du jour sont plus importantes et plus irrégulières. Depuis quelques années, l'unité de temps est définie par la fréquence d'une transition atomique. A l'Observatoire de Paris, le Bureau international de l'heure coordonne les observations d'un grand nombre d'observateurs répartis sur toute la surface de la planète et en déduit

une heure de différence, que l'on continue d'appeler G.M.T. (Greenwich Mean Time), quoique l'observatoire de Greenwich, transformé en musée, n'ait plus aucun rôle dans sa détermination. Il ressort de ces observations que le jour solaire moyen est actuellement un peu supérieur à vingt-quatre heures, l'écart atteignant une seconde par an. C'est pourquoi l'année 1974 sera allongée d'une seconde. Au 31 décembre, 23 heures, 59 minutes, 59 secondes succèdera un « 59 minutes, 60 secondes » avant que ne vienne le 1^{er} janvier, 0 heure, 0 minute, 0 seconde.

Mais si l'année grégorienne s'est peu à peu imposée dans la vie courante, d'autres années subsistent. L'Église romaine connaît une année liturgique qui commence le premier dimanche de l'après-midi et se compose de deux parties distinctes. L'une est attachée à la fête de Noël ; elle est donc fixe par rapport au calendrier civil. L'autre, qui commence à la septuagésime, suit les fluctuations de la date de Pâques. Le raccourci change donc d'une année sur l'autre, et l'on compte dix-huit à vingt-huit dimanches après la Pentecôte.

Le calendrier hébraïque, proche du chaldéen, est un calendrier lunaire. Les mois de vingt-neuf ou trente jours sont réglés sur les saisons. Sept années sur dix-neuf comportent un treizième mois, et il peut y avoir six longues années différentes. De plus, certaines fêtes comme le Yom Kippour, qui est le dixième jour de l'année, ne doivent pas tomber un vendredi ou un dimanche. Cela conduit parfois à retarder quelque peu le Nouvel An.

Le calendrier musulman est, à tout prendre, plus simple. Ses douze mois lunaires ne font au total que trois cent cinquante-quatre ou trois cent cinquante-cinq jours. L'année musulmane ignore complètement l'évolution de la Terre autour du Soleil, et commence successivement en toutes saisons. Tous les trente-trois ans, le Nouvel An revient à peu près aux mêmes dates grégoriennes. Mais la date importante est le début du mois de Ramadan, le neuvième de l'année, qui est une période de jeûne. D'après le Coran, la Lune doit être visible à l'œil nu pour que le Ramadan commence. De ce fait, la date n'est pas nécessairement la même au Maroc et au Proche-Orient.

Hors du domaine religieux, on trouve encore bien d'autres années. L'année budgétaire américaine va du 1^{er} juillet au 30 juin. Au Japon, elle débute le 1^{er} avril. En France, l'année fiscale commence certes le 1^{er} janvier, mais, pour la majorité des contribuables, c'est le 1^{er} février, du premier tiers provisionnel et de la déclaration de revenus, qui marque son retour. Les automobiles « de l'année » sont mises en circulation dès la fin des vacances d'été, et la vignette s'achète en novembre. En cherchant bien, on doit trouver des années qui commencent à peu près n'importe quel jour. Il reste que le 1^{er} janvier est la date la plus universellement acceptée, et qu'il est donc logique de la choisir pour présenter ses vœux.

MAURICE ARVONNY.

Un colloque sur l'idée de régulation

LES FRUITS DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

MATHÉMATIQUE et linguistique ; économie et biologie ; sociologie et physique ; toutes les sciences étaient représentées, du 16 au 20 décembre, à ce colloque sur l'idée de régulation de l'Institut de Recherches de la Sorbonne, sous la présidence d'André Lichnerowicz, Jacques Lions, François Perroux et Gilbert Godeffroy ont eu l'heureuse idée de réunir dans l'enceinte du Collège de France. Et représentées — si fait le dire — par quelques-unes de leurs plus éminentes spécialistes. Si certaines des interventions — que nous souhaitons voir réunies prochainement en un livre — furent trop sombres pour atteindre un vaste public, toutes furent d'une qualité telle que ce colloque aura permis de faire faire un nouveau pas à l'étude des systèmes vivants. On peut se moquer de l'interdisciplinarité ; il n'en reste pas moins qu'à ce niveau elle porte parfois des fruits inappréhensibles.

Surtout lorsque l'enjeu du débat — dont Georges Canguilhem commença par retracer l'histoire — est d'une telle importance. L'application à la régulation n'est-elle pas la caractéristique de tous les systèmes vivants ? Et cela, qu'il s'agisse d'une cellule, d'un organisme ou bien d'une société. Rien n'empêche, en effet, de considérer la société humaine comme une catégorie de système vivant parmi d'autres, puisqu'elle en possède toutes les propriétés, étant non linéaire, irréversible et surtout en perpétuel échange avec son milieu extérieur. De la biologie à la sociologie, on change donc de niveau mais pas de domaine. L'étude de l'organisme et celle du groupe humain ne sont que deux applications, faites d'un point de vue particulier, de la théorie générale des systèmes. Laquelle a pris, sous sa forme logique, une extension considérable depuis la dernière guerre mondiale. Au point de pouvoir aujourd'hui faire figurer de ses applications dans l'ensemble des sciences contemporaines.

Le problème n'est donc pas de dégager des lois communes au domaine biologique et au domaine sociologique, mais de savoir jusqu'à quel point ces lois peuvent recevoir une formalisation de type mathématique. Sans doute cela n'est-il possible que dans certaines limites. D'ailleurs, Boris Rybak a même été jusqu'à objecter : « Tout ce qui a été fait jusqu'ici comme mathématisation dans les sciences humaines est naïf, pour ne pas dire faux. » Pourquoi ? Parce qu'un système vivant est un système en mutation, non une structure rigide. Il manque souvent un adjectif d'être plus biologiste. Mais il manque aussi au biologiste lui-même d'être plus topologiste, de comprendre que la mesure n'est pas le but ultime de la mathématique. L'organisme, par exemple, intègre l'information qui lui vient du milieu extérieur à travers son régulateur génétique, mais également à l'aide de son système nerveux. Or celui-ci est beaucoup plus complexe que tout ordinateur construit par l'homme ; il regroupe les instincts, les réflexes, la mémoire — toutes choses qui ne sont pas aisément réductibles en équations. Et Rybak de se demander « si les dessins d'enfants ne seraient pas plus près de la réalité que les dessins des géomètres ».

D'autres communications sont allées dans le même sens. Pour M. A. Kaufmann, le thème des sous-ensembles flous — l'une des dernières nouveautés parmi les théories mathématiques — permet une connaissance plus objective de cette réalité mouvante qu'est vivant. Or cette vérité n'appuie pas le principe de tiers exclu (1). C'est donc toute la logique qui se trouve ici remise à sa place (modeste) pour autant que, chez Boole comme chez Aristote, elle s'agit de principe ou titre de postulat, par une grossière simplification du fonctionnement réel de la pensée humaine.

Le physicien I. Prigogine, de son côté, devait insister sur l'importance des « structures dissi-

patées », c'est-à-dire des structures en mouvement, loin de l'équilibre. Si l'on considère qu'elles correspondent à des fluctuations géantes, il faut reconnaître que, dans les systèmes vivants, ces fluctuations jouent un rôle fondamental. Ce sont elles qui peuvent faire le système à passer d'un état donné à un autre état, de structure différente. Il y a donc dans la nature un principe d'ordre par fluctuations. Mais tandis que pour Prigogine la structure de ce monde est entièrement dissipative, elle ne l'est pas pour Rybak. Ce dernier rappelle que les systèmes vivants sont des systèmes économiens, fonctionnant très près de l'équilibre (c'est le cas, par exemple, des réactions enzymatiques). Ils sont donc en partie conservatifs, et seulement semi-flous. Car si le milieu est dissipatif, le régulateur génétique est relativement strict, puisqu'il se maintient identiquement à travers les générations. Ainsi il faudrait nuancer : un système vivant est plutôt conservatif par son côté génétique, plutôt dissipatif par son côté écologique. Et le principe d'économie qui gouverne la science classique, dit de Hamilton, ne devrait pas être rejeté de la biologie, même s'il doit l'être de la physique.

De la biologie aux sciences humaines

Quant au passage de la biologie elle-même aux sciences dites humaines, il ne va pas non plus sans problèmes. Les sociétés sont-elles particulièrement passives par rapport au concept de régulation ?

Parce que tous les modèles qu'elle impose sont plus ou moins conservatifs, la culture pour elle-même a-t-elle le rôle d'un régulateur qui maintient l'équilibre ?

Le R. Rigault ne peut devenir particulièrement dangereux, dans la mesure où il bloque toute tentative d'auto-régulation, c'est-à-dire d'adaptation,

donc où il prive la société de ses chances de survie. Dans un esprit voisin, G. Destonnie de Bernis propose d'abandonner les raisonnements des économistes classiques en termes d'équilibre, jusqu'à rendre compte de la crise actuelle. Mais s'il se réjère plutôt, comme F. Perroux, d'un principe d'équilibrion, c'est-à-dire de régulation, c'est dans le cadre d'une dynamique longue et d'une conception « topologique » du système économique.

Allant plus loin encore, P. H. Chomari de Louvain affirme qu'on ne peut pas considérer la société globale comme un système, mais comme un ensemble de systèmes, entre lesquels nous ignorons s'il existe une quelconque harmonie. Une théorie du changement social doit donc prendre en considération non seulement les rapports de production et les rapports sociaux, mais également la représentation que les individus s'en font. La régulation, consistant à agir sur une transformation sociale en train de s'opérer, ne peut elle-même se joindre que par une prise de conscience. Et le fait que, dans les sociétés humaines, le mécanisme de la régulation soit conscient limite considérablement la valeur d'une analogie entre ces sociétés et les systèmes animaux.

Ce sera donc le mérite de ce colloque de nous avoir rappelé qu'on ne peut pas passer sans précautions de la biologie aux sciences sociales. Celle-ci est encore trop jeune, et celles-ci sont trop peu certaines de leur objet. Chez les souris et chez les hommes, le concept de régulation n'a pas le même sens. Certes, l'interdisciplinarité doit progresser, mais elle ne peut pas dire qu'elle soit destinée à justifier toute généralisation hâtive.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(1) De deux propositions contradictoires, il est nécessaire que l'une soit vraie et l'autre fautive. Il n'y a pas de troisième possibilité.

سورة الاحقاف

IONDE DES SCIENCES
TOUTE LOGIQUE
Trois de Matto

Festivals

Le cirque à Monte-Carlo

(Suite de la première page.)

Parfois, l'obscur survient : Zozo, ancien briseur de chaînes et clown de soixante-douze ans, s'imagine que le mart est là, toute proche. Il se coiffe pour l'occasion, prend un revolver et donne un coup de feu ou peigne. D'autres fois, comme entre parenthèses, il y a ceux qui battent des records : le trapéziste qui, le bras raide, tourne cent cinquante fois à la manière des aiguilles d'une horloge rendue folle. Mais le numéro le plus beau est souvent le plus simple, le plus nu : ainsi les Dymek et leur double saut périlleux retropié sur une barre tenue par deux acrobates; ainsi encore la lion qui, languement, sent, renifle le corps allongé, immobile de la domptesse avant de l'embarquer.

Dans le genre, la leçon fut donnée à Monte-Carlo par Charlie Rivel, un clown qu'on a pu voir jeudi dans le film de Federico Fellini, un vieux monsieur de soixante-dix-huit ans, d'origine espagnole, qui est resté dans la tradition de Grock et qui fait son numéro avec presque rien, une chaise et une guitare, pas de paroles, parfois quelques sons qui finissent en ne sait trop pourquoi en hurlements de loup et des gestes simples, des idées naïves, le non-sens, surtout une grâce étonnante enfantine qui influence « naturellement » les réactions, la voix, la sensibilité même du clown.

En quatre jours, le Festival de Monte-Carlo a mis en évidence la force actuelle des cirques d'Etat des pays d'Europe de l'Est, dans la plupart des disciplines, et la prospérité des chapeaux italiens (il y en a cinq de quatre à cinq mille places et cent quarante-trois de dimensions plus modestes). Les difficultés économiques du cirque ont été aussi évoquées — les Français souhaitent de l'Etat une subvention et une détaxation suivant l'exemple italien. En revanche, on ne semble pas chercher autre mesure des formes nouvelles, on ne parait pas se poser trop de questions quant à l'évolution du genre. Ce qui est tout de même un peu surprenant dans le monde où nous vivons. Par exemple, comment le cirque peut-il déborder certains canons fixés par la tradition ?

Au nouveau Carré Thorigny, l'expérience des Grus va se poursuivre dès janvier, dans le théâtre même d'abord, puis en plein air. On souhaite que d'autres familles suivent les Grus et multiplient ainsi un renouveau dont le cirque a bien besoin. En France du moins.

CLAUDE FLEOUTER.

Cinéma

«MARIAGE», de Claude Lelouch

Après la fresque ambitieuse de Tante Augusta, Claude Lelouch a tourné en trois jours, quatre actes et un seul décor, ce récit, intimiste à deux personnages, qui, par son découpage et l'importance accordée aux dialogues, rappellerait certains films de Sacha Guitry, s'il était jamais arrivé à Guitry de se prendre pour Strindberg. *Mariage*, en effet, est un film d'humour sombre. L'histoire de *Un homme et une femme* vivrait à la catastrophe. Trente ans de déshérence conjugale. La chronique de deux existences qui lentement se consument dans la médiocrité et la haine.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Robert Bordaz

A la suite de l'article paru dans le Monde du 26 décembre sur la grande « direction des arts plastiques », qui devrait être créée, notamment pour servir de tutelle à Beaubourg, nous avons reçu de M. Robert Bordaz, président du Centre Georges-Pompidou, la lettre suivante :

Le titre de votre article, « Beaubourg sans direction », pourrait inquiéter vos lecteurs. Or vous ignorez pas que le Centre Beaubourg, aujourd'hui Centre Georges-Pompidou, est bien placé sous la tutelle du secrétaire d'Etat aux affaires culturelles, est dirigé par un président en fonctions depuis 1970, administré par un conseil comprenant notamment plusieurs représentants des ministères de tutelle, que, pour suivre la marche des affaires, le président réunit plusieurs fois par mois les principaux responsables de la vie culturelle du futur Centre.

Même s'ils reliaient une certaine variété, on a du mal à s'attacher à ces chapitres enroulés dans leur existence mercatique. Un robinet qui vibre pendant trente ans, une fenêtre qui refuse de s'ouvrir, les « patins » dont la maîtresse de maison a rendu l'usage obligatoire, le sablier qui limite les conversations téléphoniques, les messages téléphoniques, les investissements, la mécanique d'hiver, les frustrations de Janine, le réalisme impitoyable avec lequel Rufus et Bulle Ogier jouent leurs personnages, tout cela crée une atmosphère oppressante, déprimante, comparable à celle de certains récits de Simenon. Mais chez Simenon, il finit toujours par arriver quelque chose. Ici rien n'arrive jamais. Il n'y a que la vie qui passe, sordide, calardeuse, ponctuée par les mêmes gesticulations, les mêmes rires, les mêmes incidents grotesques. Une vie dans le récit que l'économie.

On a parfois reproché à Claude Lelouch son optimisme, sa petite musique pour romans à deux sous. C'est un cocktail de fiel, de vinaigre et de vitriol qu'il nous offre pour l'année nouvelle.

JEAN DE BARONCELLI.
* Marivaux, Studio Jean-Coccard, U.G.C.-Odéon, Beaubourg, Biarritz, Plaza, Paris, Paramount Mallot.

Lettres

«Le Carnaval» de Claude Gaignebet

UN LIVRE

Préface du dernier ouvrage de Claude Gaignebet, « le Carnaval », Claude Mettra préconise pour ce livre « une lecture circulaire, c'est-à-dire libre, mouvante, dispersée... » plutôt qu'une lecture linéaire enfantine du voyage entre un commencement et une fin. C'est une forêt, et peu importe la lisière qui introduit ou tait. « Une des singularités de ce livre attachant est en effet de conserver toute la souplesse de l'improvisation, toute la chaleur de la parole, car il est issu d'une série d'émissions radiophoniques où l'auteur lâchait la bride à son érudition mois ou à ses dons de conteur. Marie-Claude Fromentin, en prononçant ces courtes, o su leur garder la longosité et le ton de leur origine orale.

Qu'est-ce que le carnaval ? Une fête ou une succession de fêtes qui semblent marquer le lin de l'hiver. Mais qu'est-ce que l'hiver ? Faut-il croire que sa durée est suffisamment définie par le calendrier légal ? « Dans toute l'Europe, une même croyance survit. On affirme que le 2 février l'ours (ou tout autre animal hibernant, ou encore l'homme souvo) sort de sa tanière afin d'examiner le temps qu'il fait. S'il fait clair, l'ours rentre dans sonabri ; c'est signe que l'hiver va durer quarante jours encore, donc se prolonger jusqu'aux alentours du 10 mars. Si par contre il fait sombre, l'ours sort pour de bon de la tanière et donne ainsi le signal de la fin de l'hiver. » Le 2 février est donc une date importante, puisqu'il ouvre, dans les croyances populaires, cette période de quarante jours où se situe le Carnaval, transition entre l'hiver et le printemps, où les contrastes se renouent. Dans certaines provinces de France et d'Espagne, on déguise ce jour-là en ours des jeunes gens barbouillés de noir, qui barbouillent les passants. Une lutte des blancs et des noirs est alors mimée, représentant la lutte de l'hiver qui veut rester et du printemps qui veut venir.

La mesure du temps, à travers toute l'Europe, semble conçue sans référence, au moins solaire ni au mois lunaire, mais par périodes successives de quarante jours. Les fêtes religieuses se situent aux temps forts de ces rythmes populai-

PARIS-MATCH : 3 étoiles pour CHINATOWN le nouveau chef-d'œuvre de POLANSKI
Quel plaisir et quelle fête ! GILLES JACOB
Chinatown explose sur les écrans... Un acteur prodigieux : Jack Nicholson. ROBERT BENAYOUN
Un très grand policier... Un art exemplaire. ROBERT CHAZAL
Inoubliable. JOSE BESCOG
On sort hanté de Chinatown ne songeant plus qu'à le revoir encore... PHILIPPE COLLIN
Chinatown est l'œuvre d'un virtuose. Et les virtuoses de cette classe sont rares. JEAN DE BARONCELLI.
Chinatown c'est un coup de poing dans l'estomac. M. COUVREURVILLE (Journal de la Coquetterie)

HORAIRE DES SEANCES
COLISEE (v.o.) : 14 h. 35 - 16 h. 45 - 19 h. 17 - 21 h. 57
FRANCAIS (v.o.) : 13 h. 55 - 16 h. 30 - 19 h. 10 - 21 h. 50
CINEMA PALACE (v.o.) : 14 h. 45 - 16 h. 40 - 19 h. 10 - 21 h. 50
CINEMA PALACE (v.o.) : 14 h. 15 - 16 h. 30 - 19 h. 05 - 21 h. 45
CINEMA PATHE (v.o.) : 14 h. 00 - 16 h. 30 - 19 h. 10 - 21 h. 50
CINEMA PATHE (v.o.) : 14 h. 15 - 16 h. 30 - 19 h. 10 - 21 h. 50

le nouveau film de JACQUES TATI
PARADE
aux cinémas : GAUMONT CHAMPS ELYSEES HAUTEVILLE - IMPERIAL PATHE "CINEMAS-NATION" 183, Bd. Diderot (12^e)

ZALMEN INTERROMPU
Le comédien Daniel Emilfork, interprète des rôles principaux de ZALMEN, au théâtre de la Nouvelle-Comédie, ont dû être interrompus.

THESE FILM DISTRIBUTION
Seul à PARIS
QUINETTE
10, rue de la Harpe - 033-35-40
DODES' CADEN
un film de Akira KUROSAWA

SAINT-GERMAIN VILLAGE
Géraldine Chaplin
Anne et les Loups
film de Carlos Saura

Jean Renoir - St. Saint-Germain
Grand Opéra

Pour la Nouvelle Année
OUVERTURE à CRÉTEIL
le 3 JANVIER 1975
de LA MAISON DES ARTS et de la CULTURE
Direction : JEAN NÉGRONI
2 salles de 1.050 et 400 places. — 4.000 m2 de hall d'exposition
1 Bibliothèque - 1 Discothèque - 1 Restaurant-Bar
Un équipement EXCEPTIONNEL dans la région parisienne à 200 mètres du METRO (Ligne n° 6 Batard - Créteil-Préfecture)
DU 3 AU 18 JANVIER
CRIME et CHATIMENT
de Dostoïevski, par la Compagnie Robert Hossein

ENFIN AUTORISE
LE CHEF D'OEUVRE
DU FILM ÉROTIQUE
AMÉRICAIN !!!
sweet
Love
qu'est-ce qui fait rougir ma langouste ?
le nouveau Woody Allen du sexe
VERSION INTEGRALE
Interdit aux moins de 18 ans

AL FRANCAIS

PARAMOUNT ELYSÉES VF • PARAMOUNT ODÉON VF
 PARAMOUNT OPÉRA VF • CAPRI VF - GRANDS BOULEVARDS
 PARAMOUNT MAILLOT VF • MAINE RIVE GAUCHE VF • GRAND PAVOIS VF
 TRIANON Drancy VF • BUXY Val d'Yerres VF

attention!
 cet homme est dangereux
 il recherche
 une tête



dans le nouveau film de
Sam Peckinpah
**Apportez-moi la tête
 d'Alfredo Garcia**

INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

UNE PRODUCTION MARCEL EGGER - Avec PECKINPAH
 WARREN OATES / ISLA VEGA
"APPORTEZ-MOI LA TÊTE D'ALFREDO GARCIA"
 produit par MARTIN BADAM producteur associé HELMUT MARITIME
 scénario de GORDON L. DAVISON et SAM PECKINPAH adapté de FRANK KONWALSKI et SAM PECKINPAH
 réalisé par SAM PECKINPAH assisté par LES ARTISTES ASSOCIÉS
 Passe également au CALYPSO Vry-Châtillon, V.F.

United Artists

Ciné halles 72 rue SAINT-DENIS, Tel. 236.71.72
 Métro CHATELET

LES VISIONS ÉROTIQUES DE NARCISSUS
PINK NARCISSUS
 En première partie un court métrage F.H.A.R.
 BLUES ou L'HIVER APPROCHE de G. BENSOUSSAN
 PINK NARCISSUS, à partir d'aujourd'hui MARDI
 Également au Cinéma ASIS, 27, bd de Clichy

CINÉ HALLES
 POSITIF
 un film de RUY GUERRA
Les DIEUX et les MORTS

une heure
 de rire

avec 2 grands clowns
LES COLOMBAIONI
 THEATRE DE LA VILLE
 2, pl. Châtelet - 18 h. 30 - 9,90 F
 887-35-39

ELYSÉES POINT SHOW - ST-SEVERIN - PANTHEON - ST-LAZARE PASQUIER - 14 JUILLET - NEW-YORKER

LE PREMIER **BUSTER KEATON** ET LE MEILLEUR
LES LOIS DE L'HOSPITALITÉ

UGC BIARRITZ - CINÉMONDE OPÉRA - UGC ODÉON - BIENVENUE MONT-PARNASSE - 3 MURATS - ALPHA Argenteuil - ULIS Orsay - CARREFOUR Pantin

La jeune fille assassinée
 LE NOUVEAU FILM DE
VADIM



"Son film le plus érotique... le seul film adulte pour les fêtes"

AUJOURD'HUI A PARTIR DE 14 H. DANS TOUTES LES SALLES

LE 31 DECEMBRE
 avant ou après Minuit, passez
LA NUIT DU REVEILLON
 avec
CLAUDE LELOUCH
 et son nouveau film
Mariage
 qui sera projeté exceptionnellement
 dans toutes les salles d'exclusivité
 jusqu'à 8 heures du matin

PERMANENT A PARTIR DE 14 H
 BIARRITZ • MARIVAUX • PLAZA • BONAPARTE
 U.G.C. ODEON • JEAN COCTEAU • PASSY • PARAMOUNT MAILLOT
 CYRANO VERSAILLES • ALPHA ARGENTEUIL • PARAMOUNT LA VARENNE
 TRIANON DRANCY

WASHINGTON ELECTRONIC

LE PALAIS
 DE LA
 CALCULATRICE

VOUS PRESENTE
 POUR VOS CADEAUX
 DE FIN D'ANNEE
 SES CALCULATRICES



TOUTES MARQUES
 FRANÇAISES ET
 ÉTRANGÈRES AUX
 MEILLEURS PRIX

NOS HÔTESSES ET NOS
 TECHNICIENS
 VOUS ATTENDENT AU
 « BAR GRATUIT »
 ouvert tous les jours de 9h à 20h
 (sauf Dimanche)

25, Rue de Washington
 75008 PARIS
 Métro : Étoile - George V

مكتبة من الأصل

CARNET

Maurice Jacquin
La société Les Studios de Bonlognon a le regret de faire part du décès de son président-directeur général, M. Maurice JACQUIN, en son domicile, à Paris.

Thonon-les-Bains
On nous prie d'annoncer le décès survenu le 27 décembre 1974 dans sa quatre-vingt-troisième année de M. Victor ANDRADE, ingénieur général du Génie maritime, 2e section, ancien élève de l'Ecole polytechnique, commandeur de la Légion d'honneur, l'indépendance, de l'Union française, de l'Union internationale de la Jeunesse (U.I.J.) et de l'Union internationale de la Jeunesse (U.I.J.)

Le cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 janvier 1975, à 13 h. 45, en l'église de Saint-Germain-des-Près, Paris-6e, suivie de l'inhumation en cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille. Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Paul Monnier, leurs enfants et petits-enfants, Les familles Chastet, Cabanis, Valérie et alliées ont le regret de vous faire part du décès de M. le Pasteur Emmanuel CRISTAND, ancien directeur général de la Mission populaire évangélique, président honoraire de la Croix-Bleue française, survenu le 23 décembre 1974. Les obsèques ont eu lieu le 24 décembre au Grand Temple d'Anduze (Gard).

Mme Edouard Nourvan, M. Gérard Nourvan et ses enfants, M. et Mme Alain Chastet et leurs enfants, M. et Mme Philippe Nourvan, ont le regret de faire part du décès de M. Edouard NOURVAN, qui s'est envolé dans la nuit du 23 au 24 décembre 1974, dans sa soixante-deuxième année.

Le docteur et Mme Marcel Vondrachet, M. et Mme Georges Ferre, Les enfants, Le docteur Martine Vondrachet, M. et Mme Françoise Vondrachet, M. et Mme Georges Maurin et Mathieu, M. et Mme Jean-François Ferre et Aniko, M. et Mme Pierre Vaysses, ont le regret de faire part du décès de M. Marcel VONDRACHET, né Henriette-Julia KUBISZKA, institutrice retraitée, survenu en son domicile, le 20 décembre 1974, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

maurice franck et ses collaborateurs présentent leurs meilleurs vœux
26-28, av. Marceau 359-93-35

M. et Mme Raymond Dancin et leurs enfants, M. Maurice Jacquin junior, M. et Mme Georges Mouchon et leurs enfants, ont le regret de faire part du décès de M. Maurice JACQUIN, en son domicile, à Paris.

Mme Roger Ladange, ses enfants et toute la famille, très soucieux de nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de M. Roger LADANGE, directeur commercial de la Compagnie générale des eaux, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leurs envois de fleurs et leurs messages de condoléances, se sont associés à leur deuil et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Table with 2 columns: DEMANDES D'EMPLOI, OFFRES D'EMPLOI. Values: 6,00, 30,00, 15,00, 30,00.

ANNONCES CLASSEES

Table with 2 columns: IMMOBILIER, Achat - Vente - Location. Values: 24,00, 28,00, 22,00, 25,88.

emploi international GROUPE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS dans le cadre de son développement constant recherche pour le MOYEN-ORIENT ingénieurs travaux CONFIRMES

offres d'emploi SOCIÉTÉ EN EXPANSION recherche pour Siège Paris COLLABORATEUR ASSISTANT CHEF DE GROUPE

offres d'emploi CIT ALCATEL DEPARTEMENT TRANSMISSION recherche UN INGENIEUR ELECTRONICIIEN II

cours et leçons Maths Lec. part., rentrée, van 278-77-71, midi à 14 h. occasions Achat, vente, tous bijoux, brill., argentierie, - PERRON, 4, Chausse-d'Antin, O.P.E.R.A.

emploi régional LA COOPÉRATIVE DES AGRICULTEURS DE BRETAGNE UN CADRE COMMERCIAL pour responsabilité service Gros Bovins.

Société en expansion recherche pour Siège PARIS INGÉNIEUR DIPLOMÉ - Position II

PRODUCTEUR D'ŒUFS dont le dynamisme lui veut de progresser de façon spectaculaire sur le marché européen où il occupe une place importante.

L'immobilier appartement. achat Ch. sud, ou à n. cit. Ecr. à 922 Press. 31, 10 (07) 44-28-34.

LA BOUTEILLE, NOUS LA FABRIQUONS... aussi bien que nos concurrents, et nous recherchons DEUX INGÉNIEURS DE FABRICATION qui, placés sous l'autorité de l'ingénieur de Production et après formation, seront chargés de la réalisation des programmes de fabrication.

ETABLISSEMENT D'UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL à SAINT-OUEN (93) recherche un SERVICE COMMERCIAL UN INGENIEUR ELECTROTECHNICIEN et ELECTRONICIIEN DE HAUT NIVEAU

Paris 2e BANQUE INT. FRANCE études financières pour sociétés et 2 PAGES de presse, 1000 exemplaires, 1000 exemplaires, 1000 exemplaires.

Vertical advertisement for 'Médiorine' and other products, including 'Médiorine' and 'Médiorine'.

فكرنا من الأصل

5010

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

MARDI 31 DÉCEMBRE

LES VŒUX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Le message de fin d'année de M. Valéry Giscard d'Estaing sera diffusé, à 20 heures, sur les trois chaînes de télévision et à la radio.

CHAÎNE I
20 h. 15 Feuilleton : « Chéri Bibi ».

Boldoflorine
bonne infusion pour le foie et la constipation

20 h. 30 Les Shadoks.
20 h. 40 Théâtre : « Tovaritch », de J. Deval. Représentation filmée au Théâtre Firmin-Gémier, avec M. Bondet, D. Gelin, R. Gérôme, Y. Clech et S. Pitoëff.
22 h. 35 Variétés : Show Nana Monkontri.
23 h. 25 Film : « Madama Croque-Maris », de J.-L. Thomassin (1964), avec Sh. MacLaine, P. Newman, R. Mitchum, Dean Martin, G. Kelly.

CHAÎNE II (couleur)
19 h. 45 Feuilleton : La Passagère.
20 h. 35 Feuilleton : Les brigades du Tigre. « La confrérie des loups ». Réal. V. Vica. Avec J.-Cl. Bouillon, J.-P. Tribout et P. Maguelon.

21 h. 25 Au théâtre ce soir : « La Reine galante », d'A. Castellet. Mise en scène M. Roux. Avec Cl. Rio, J. Lorrey, A. Marbeau.
22 h. 45 Film : « Casino Royale », de J. Huston. K. Hughes, V. Guest, R. Farrish et J. Mc Grath (1967), avec D. Niven, P. Sellers, U. Andrea, O. Welles, W. Allen.

CHAÎNE III (couleur)
19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Paul et Virginie.
20 h. 10 Documentaire : « Un animal en portrait : la cygne », réal. R. Vivet.
20 h. 35 Comédie-Française : soirée Alfred de Musset, « Les Caprices de Marianne », avec J. Eysen, M. Tristani, F. Huster, C. Girard. « On ne saurait penser à tout », avec A. Feydeau, L. Arbessier, P. Rondet, B. Daurum, mise en scène de Jean-Laurent Cochet, réal. Roger Kahane.
22 h. 25 Variétés : Mandalalement white, réalisat. Cl. Ventura, prod. M. Dumay.

FRANCE-CULTURE
20 h. Plateaux avec la médecine : J. Bernard, R. Chauvin, F. Dacquet, R. Heriot, P.-P. Grassa, J. Hamberger, F. Lhermitte, J.-L. Lariat-Jacob, A. Mikowicz, J. Monod, P. Pesson, E. Sullerot, L. Weiss, E. Wolff, de l'Académie française. — 21 h. 20. Atelier de création radioéphonique.

FRANCE-MUSIQUE
20 h. 30 (S.). France-Musique a reçu en 1974 : Emission rétrospective préparée par M. Soumehne et C. Lehmann. — 22 h. 15 (S.). Concours international de guitare. — 22 h. 30 (S.). En direct de l'Opéra de Paris : La nuit des années folles, avec Jean Wiener.

MERCREDI 1^{er} JANVIER

CHAÎNE I
16 h. 25 Comédie-Française : « Tartuffe », de Molière. Mise en scène J. Charon. Avec R. Hirsch, J. Charon, J. Toja.
18 h. 40 Documentaire : « Une histoire d'amour », F. Rosset. Hommage à Jane Goodall.

ROGER MOORE JAMES BOND 007 L'HOMME AU PISTOLET D'OR
20 h. 15 Feuilleton : Chéri Bibi.

LES SOUSCRIPTEURS DE LA CAECL AIMENT BIEN LA FRANCE
ACTUELLEMENT EMPRUNT CAECL HIVER 74-75 11,30%

20 h. 30 Les Shadoks.
20 h. 35 Opérette : « Gipsy », de F. Lopez. Avec J. Todaro, M. Baquet, N. Briard, J. Roux.

CHAÎNE II (couleur)
17 h. 10 Comédie musicale : « Mozart », de S. Guitry. Musique de R. Hahn. Avec B. Broca, Cl. Yvra, E. Selena.
18 h. 45 Les cirques du monde. Le cirque de Moscou.
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : La Passagère.
20 h. 35 Comédie-Française : « Ondine », de G. Roussou. Mise en scène de R. Rouleau. Avec F. Chaumette, I. Adjani, J. Toja.
Un chevalier errant trouve refuge chez un couple de pêcheurs. Leur fille, Ondine, se laisse séduire par le charme du chevalier. Mais sa magie ne peut pas être éternelle. Le chevalier se marie, épouse Ondine, mais elle meurt. Une production franco-canadienne inédite.

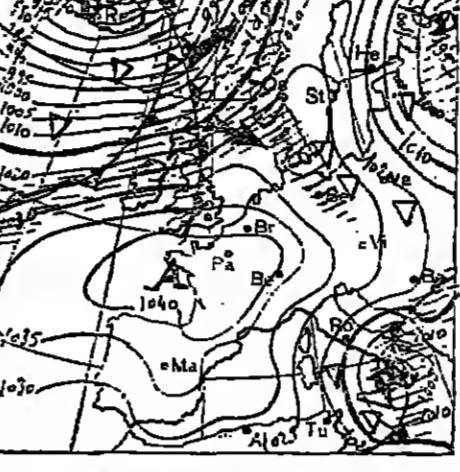
22 h. 35 Concert : Trio de Brahms.

CHAÎNE III (couleur)
19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 20 Court métrage : « Jerry Lewis ».
19 h. 40 Feuilleton : Paul et Virginie.
20 h. 5 Documentaire : « Un animal en portrait : l'aigle », réal. J.-R. Vivet.
20 h. 35 Film : « Kamouraska », de Cl. Jutra (1973), avec G. Bujold, R. Jordan, Ph. Léopard, M. Cuvillier.
D'après un roman de Anne Hébert, le portrait d'une femme — une jeune fille québécoise de Québec, celle se passe dans la seconde moitié du XIX^e siècle — mariée, adultera, héroïne d'un drame passionnel, puis épouse exemplaire en secondes noces. Une production franco-canadienne inédite.

FRANCE-CULTURE
20 h. L'âge de la vie, par J. Favet : Au village retraite de Vézun, Théâtre 103, programme pour les jeunes, par C. Chabot ; Caré-théâtre, par Y. Tourné ; Au théâtre Esclapart avec Rufus ; Création de « Diversus II », d'Aperthus.

FRANCE-MUSIQUE
20 h. 30 (S.). Orchestre philharmonique D.R.T.F., dir. G. Sébastian : « Romeo et Juliette » (Tchaïkovski), « Symphonie en si bémol » (Chauvin), « Le Chevalier à la rose », grande suite (B. Strauss). — 21 h. 30 (S.). Pour la nouvelle année, par E. Chevalier : 1975. Grands anniversaires des compositeurs français (Debussy, Bouliès, Caplet, Salis, Debussy, Messiaen, Ravel, Bizet). — 22 h. (S.). Groupe de recherches musicales D.R.T.F. — 22 h. Musique et poésie par A. Almiró (Debussy, Schubert, Panofnik, G. de Machaut, L. Nono). — 1 h. 30. Nocturnes.

SITUATION LE 31-12-74 A 0 h G.M.T.

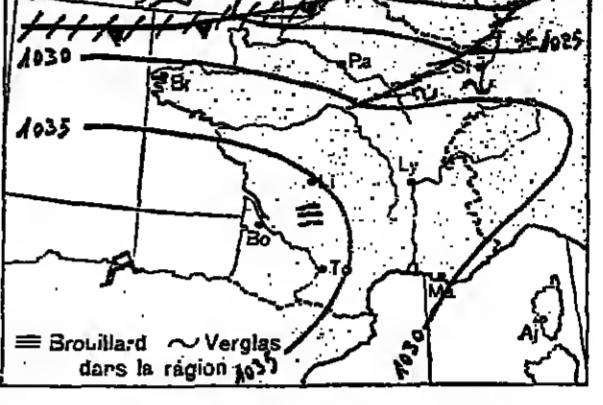


Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ 1/3 de mm)
Zone de pluie ou neige ▼ aversees □ orages → Sens de la marche des fronts
— Front chaud ▲▲▲ Front froid ▲▲▲▲ Front occlus

Evolution probable de temps en France entre le mardi 31 décembre 1974 à 6 heures et le mercredi 1^{er} janvier 1975 à 24 heures :
L'anticyclone centré sur la France s'affaiblira un peu en se décalant vers l'Espagne, tandis qu'une perturbation circulant des îles Britanniques à l'Allemagne et à la Baltique touchera notre pays par sa partie méridionale atlantique.
Mercredi 1^{er} janvier, sur les Pyrénées, les Cévennes, le sud des Alpes et les régions méditerranéennes, le temps restera ensoleillé. Des côtes de la Manche à l'Alsace et à la France-Comté, le ciel sera souvent très nuageux, avec de faibles chutes de pluie mêlée de neige dans l'Est, du verglas est à grandir. Une légère amélioration se produira au cours de la journée et des éclaircies apparaîtront, tandis que les vents, faibles ou modérés, s'orienteront au secteur nord.
Sur le reste du pays, après des éclaircies nocturnes et matinales entraînant des gelées et quelques bancs de brouillard, les nuages deviendront plus abondants l'après-midi avec quelques pluies faibles sur l'Aquitaine et la Vendée, quelques chutes de neige du Massif Central au Jura et aux Alpes du nord. Les vents, faibles ou modérés, souffleront du secteur ouest. Sur l'ensemble du pays, les températures seront stationnaires ou en légère hausse.
Mardi 31 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris-Le Bourget, de 1032 millibars, soit 775,6 millimètres de mercure. Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée et des éclaircies apparaitront, tandis que les vents, faibles ou modérés, s'orienteront au secteur nord. Sur le reste du pays, après des éclaircies nocturnes et matinales entraînant des gelées et quelques bancs de brouillard, les nuages deviendront plus abondants l'après-midi avec quelques pluies faibles sur l'Aquitaine et la Vendée, quelques chutes de neige du Massif Central au Jura et aux Alpes du nord. Les vents, faibles ou modérés, souffleront du secteur ouest. Sur l'ensemble du pays, les températures seront stationnaires ou en légère hausse.)

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 1^{er} JANVIER DÉBUT DE MATINÉE



20 au 31 : Biarritz, 10 et 2 degrés ; Bordeaux, 9 et 1 ; Bron, 9 et 1 ; Caen, 9 et 0 ; Cherbourg, 9 et 1 ; Clermont-Ferrand, 5 et - 5 ; Dijon, 5 et - 3 ; Grenoble, 5 et - 2 ; Lille, 7 et 1 ; Lyon, 7 et 1 ; Marseille, 11 et 1 ; Nancy, 8 et 1 ; Nantes, 11 et 1 ; Nice, 19 et 4 ; Paris-Le Bourget, 7 et - 1 ; Pau, 11 et - 1 ; Perpignan, 14 et 8 ; Rennes, 10 et - 2 ; Strasbourg, 8 et 1 ; Tours, 8 et - 2 ; Toulouse, 10 et - 3 ; Ajaccio, 17 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 19.
Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 7 et 4 degrés ; Athènes, 19 et 9 ; Bonn, 7 et 1 ; Bruxelles, 7 et 3 ; Le Caire, 19 et 11 ; Des Canaries, 20 et 18 ; Copenhague, 4 et - 1 ; Genève, 6 et - 3 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 7 et 3 ; Madrid, 16 et - 1 ; Moscou, 0 et - 8 ; New-York, 9 et 2 ; Palma-de-Majorque, 17 et 5 ; Rome, 11 et 7 ; Stockholm, - 3 et - 14.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel des 30 et 31 décembre 1974 :
UNE LOI
De finances pour 1975 (n° 74-1129 du 30 décembre 1974).
DES DECRETS
Amorçant la participation financière de l'Etat dans le capital d'une société anonyme à créer, dénommée « Société française de production et de création audiovisuelles », et approuvant les statuts de ladite société ;
Portant approbation des statuts des sociétés nationales de télévision « Télévision française 1 », « Antenne 3 » et « France-Régions 3 » et autorisant l'Etat à souscrire la totalité du capital desdites sociétés ;
Approuvant le transfert à l'Etat des actions de la Régie française de publicité détenues par l'Office de radiodiffusion-télévision française ;
Portant fixation, pour l'année 1975, du plafond des cotisations de sécurité sociale.
(Publicité)
CE QUE VOUS NE SAVEZ PEUT-ÊTRE PAS SUR LE CAVIAR...
L'U.R.S.S. est de loin le plus traditionnel et le plus important producteur de caviar. Le société d'Etat V/O PRODINTORG (exportatrice exclusive du caviar russe) n'exporte d'ailleurs que la qualité supérieure.
La Maison PETROSSIAN, dont la boutique est un lieu favori de rencontre pour les amateurs, personnalités du monde des arts et du spectacle, a ajouté à sa fonction d'importateur direct le lustre et la noblesse d'une sorte de sacerdoce gastronomique. Sa réputation s'étend au monde entier.
A la russe, il s'accompagne de blinis de froment garnis de crème fraîche et saupoudrés de graines d'œufs mimosas... accompagné d'une vraie vodka comme le MOSKOVSKAIA.
Quoi qu'il en soit, il n'est pas vain de rappeler qu'un prestige dont jouit le caviar, s'ajoute d'incontestables propriétés diététiques dues à sa teneur en phosphore (73 %).
Ne raconte-t-on pas l'histoire de cet homme qui, à 90 ans, mange à cheval et se fait la cour aux femmes, attribuant sa forme aux 50 grammes de caviar qu'il prend, depuis 30 ans, à son petit déjeuner ?
Edité par la S.A.R.L. Le Monde.
Géant : Jacques Favet, directeur de la publication, Jacques Sauvageot.
Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Des conseils pour le chauffage des logements

La protection civile rappelle les quelques précautions élémentaires en matière de chauffage :
Si vous utilisez un poêle à charbon :
— Assurez-vous que la cheminée a été ramonée cette année. Vérifiez que les orifices de sortie des fumées ne sont pas obstrués ;
— Ne coupez jamais brusquement le tirage de l'appareil en fermant la clé du tuyau ;
— Ne laissez aucune matière combustible à proximité du poêle ;
— Ne laissez pas plancher par une plaque de tôle ;
Si vous utilisez un poêle à fuel, à pétrole ou à alcool :
— Attention à ne pas dépasser la limite du trop-plein, et à ne pas renverser de combustible. Lors de la recharge l'appareil doit être éteint. Manipulez avec délicatesse afin de ne pas le faire basculer ;
Si vous utilisez un radiateur à gaz :
— Vérifiez le bon état du tirage. Si vous sentez une odeur suspecte, recherchez la fuite avec une éponge d'eau savonneuse, jamais avec une flamme nue (cigarette ou allumette) ;
Si vous utilisez un appareil à butane ou à propane :
— Vérifiez l'état du tuyau souple reliant le détendeur à l'appareil. N'hésitez pas à le changer s'il vous semble poreux, craquelé ou fendu ;
— Ne changez la bouteille que lors de toute flamme. Fermez le robinet de la bouteille vide, même si vous le rendez rapidement au fournisseur ;
Si vous utilisez un radiateur électrique :
— Le risque d'incendie vient de l'échauffement excessif en fin d'arrivée, provoqué par l'indaptation de l'appareil à la puissance de votre installation ;
— Calculez la puissance en

P.T.T.

Liaison téléphonique automatique avec le Brésil.
Les abonnés au téléphone de la région parisienne peuvent obtenir directement leurs correspondants brésiliens sur 19 numéros après audition d'une deuxième tonalité, le 35, les deux ou trois chiffres de la zone automatique de l'année demandée et les six ou sept chiffres du numéro de celui-ci. Les communications avec le Brésil sont taxées par impulsion selon un rythme de 1,3 seconde, chaque impulsion étant facturée 0,35 F.

Visites, conférences

MERCREDI 1^{er} JANVIER
VISTES GUIDÉES ET PROMENADES. — 14 h., métro Pont-de-Neully, M. Charles Aubert : « Promenade dans Paris » (part pour tout). — 16 h. 30, rue Maubert : Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Roisiers. Le couvent des Filles-Moines (à travers Paris). — 15 h. 15, 145, boulevard Saint-Germain : « Colline ignorée de Saint-Germain-des-Près et leur histoire » (Mme Barbier).

Université

L'Association pour le développement des connaissances juridiques et économiques professionnelles (A.D.C.P.) vient de se constituer sous la présidence de M. Claude Berr, professeur agrégé des facultés de droit et directeur du Centre universitaire de recherche européenne et internationale, dépendant de l'université de Grenoble ; cette association a pour objectif essentiel l'organisation, sous des formes diversifiées, d'activités relevant des principes actuels de la formation permanente.
A.D.C.P., B.P. 47, Centre de tri, 38040 Grenoble Cédex.

Paris

VOS ADRESSES AVEC LA STATION DE MÉTRO
Les entreprises et les administrations ne pourraient-elles indiquer sur leurs imprimés et leurs cartes de visite la station de métro ou la ligne d'ambulo desservant leur siège ? demandait M. Lucien Fieul, conseiller de Paris.
Le préfet de Paris répond, dans le « Bulletin municipal » du 20 décembre, que le chambre de commerce et d'industrie de Paris allait recommander à ses mandataires une telle pratique. De son côté, l'administration étudie la possibilité de « faire apposer par chaque service, sur son l'en-tête de ses lettres, un cachet de cantecheou qui donnerait toutes précisions pour se rendre par les transports en commun ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1038
1 2 3 4 5 6 7 8 9
X
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII

HORIZONTALEMENT
I. Il est des cas où il est nécessaire que cela se passe. — II. Système chimique. Résultat d'une construction. Ajoutez au pictogramme d'un paysage. — III. Ne traîne donc aucun sacrifice. — IV. En Yougoslavie. Entrez un nom de dame et un nom de jeune fille. — V. Transvaal. D'un auxiliaire. — VI. Sont encore plus folles lorsque le caractère est bien formé. — VII. Précise une possession ; Ne s'est jamais fait pour suivre le bœuf. — VIII. Sont amis d'un très grand souci de distinction ; Caractère grec. — IX. Ville étrangère ; Le cauchemar des aviateurs. — X. Prénom masculin ; Ses partisans sont nombreux. — XI. Devait aimer les farinettes ; Modestes étendues.

VERTICALEMENT
I. II nous cache toujours quelque chose ; Mesure à prendre en vue de se protéger contre les rigueurs du temps. — 2. Loin d'être innocentes. — 3. Ses enfants sont excessivement nombreux ; Débatte prussienne. — 4. C'est surtout quand elle est pressée qu'elle devient dangereuse ; Dérive de Dieppe. — 5. Implique une attente ; Attire les moutons. — 6. Soumettra à une vive chaleur. — 7. En Espagne ; Pronom féminin dans les Alpes-Maritimes. — 8. Très fines ; S'adresse à Dieu ou à ses Saints. — 9. Dans l'orme ; Résultat du travail d'ouvriers spécialisés non rémunérés.

Solution du problème n° 1037
Horizontalement
I. Altruiste. — II. Morpe ; ac. — III. Nue ; Bach. — IV. Epure ; etc. — V. Seins ; sil. — VI. Un ; Lo. — VII. Et ; Plumet. — VIII. Folla. — IX. Trousses. — X. aura ; sai. — XI. Caches ; Ye.
Verticalement
1. Annésie ; tac. — 2. Loupe ; rux. — 3. Treuil ; porc. — 4. Ru ; RN ; pouah. — 5. Ue ; Eules. — 6. Nils. — 7. Ase ; Ates. — 8. Tactile ; Say. — 9. Echafote ; Is.
GUY BROUTY.

Le Monde
Services des Abonnements
1527, PARIS - CROIX DE
C.C.P. 6291 - 23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - DOM. - T.O.M.
SE-COMMUNAUTE (sans Algérie)
59 F 120 F 222 F 300 F

VOUS PAYEZ ETRANGERS
PAR VUE NORMALE
144 F 273 F 492 F 530 F

STRANGER
par mandat
I - BELGIQUE-LUXEMBOURG
PAYE-BAS - SUISSE
125 F 210 F 391 F 490 F

II - TUNISIE
125 F 231 F 337 F 480 F

Par voie aérienne
suivi sur demande

Les abonnés qui paient par
chèque postal (trois virements) ou
carte bleue (un virement) reçoivent
leur journal en double à leur
demande

Changements d'adresse
délivrés ou provisoires (deux
numéros en double) sont abonnés
sont invités à formuler leur
demande une semaine au moins
avant leur départ

Joindre la dernière bande
d'envoi à toute correspondance
Veuillez avoir l'obligeance de
rédiger tous les noms propres
en caractères d'imprimerie

Remerciements
Anniversaires
Cours et leçons
Maths
Occasions
Auto-vente
Appartements
Appartements à louer
Appartements à vendre
Appartements à louer
Appartements à vendre

LA VIE DES RÉGIONS **Corse 1975 : escalade ou apaisement ?**

DANS l'île de Beauté, la malaise politique ne s'estompe pas et la violence ne diminue pas. Pourtant, au cours des derniers mois, le développement économique social et culturel de la Corse a occupé une bonne part des préoccupations des responsables de l'aménagement du territoire, notamment de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et de M. Jérôme Monod, patron de la DATAR. Ce dernier s'est rendu à Ajaccio et à Bastia le 20 décembre. M. Poniatowski, pour mieux équilibrer la représentation politique de l'île, mais aussi pour et perfectionner la vie administrative, a décidé de créer deux départements, ce que le conseil général a approuvé. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer les transports, développer les services administratifs, soutenir l'agriculture, favoriser l'industrialisation, maintenir un niveau satisfaisant d'enseignement, protéger certaines zones littorales et les forêts contre l'incendie.

La mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse sera réorganisée, et son nouveau président, M. Libert Bou, sera aussi le délégué au développement de l'île. Investi de larges pouvoirs.

Pour M. Monod, la Corse est sur la bonne voie, car « elle semble avoir hâlé la scorie qui la tenait prisonnière de sa seule beauté et ne pouvait donner que cela à ceux dont la volonté est pointée qu'à vivre à part entière ».

Mais les discours et les visites officielles, les crédits, les équipements, ne sont pas à eux seuls capables de calmer des passions exacerbées par l'exode continental des jeunes, le chômage, la spéculation immobilière, l'éloignement et l'isolement, la pollution aggravée de la Méditerranée, et aussi la persécution de « chiens », par exemple cette « loi » selon laquelle les Corses ne seraient bons qu'à vendre du sable et du soleil.

C'est ce qu'exprime M. Edmond Siméoni, porte-parole de l'Action pour la Renaissance de la Corse, lorsqu'il déclare : « Le statut colonial de l'île n'a pas changé; le point de rupture est atteint; on s'engage allégrement et très vite sur la voie de la violence et le salut n'est que dans l'autonomie interne. »

1975 sera-t-elle l'année de l'escalade ou celle de l'apaisement ?

L'INSTALLATION DE M. LIBERT BOU

La mission veut prendre ses distances avec Paris

« **T**OUTES les réunions de la mission interministérielle auront désormais lieu en Corse », a annoncé M. Jérôme Monod, délégué de l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le 20 décembre à Ajaccio. Créée en octobre 1968, la mission interministérielle pour l'aménagement du territoire avait été placée sous la présidence de M. Victor Méric, auquel succédait, en mars 1970, M. Robert Pannier et aujourd'hui M. Libert Bou, président de la société d'économie mixte, d'aménagement et de gestion des marchés d'intérêt national de Paris-Rhône.

Qu'était la mission à l'origine ? « Une organisme de coordination administrative, un organe permanent à Paris et, en quelque sorte, une ambassade de l'île auprès du gouvernement », avait déclaré, le 30 novembre 1968, M. Méric aux journalistes d'Ajaccio. « Notre mission n'est pas de prendre des décisions, elle a vocation de coordonner les études et les actions sur le plan strictement administratif. Elle n'est pas un organe de contrôle, mais d'information. Elle pourra peut-être dispo-

ser à l'avenir des moyens de financement si elle réussit dans la voie qui lui a été tracée. »

En fait, des moyens de financement ont été rapidement mis à disposition de la mission : les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) d'une part, et d'autre part, ceux du Fonds d'expansion économique de la Corse créé en 1968 et alimenté par le produit des taxes indirectes sur les tabacs et la vignette automobile vendus dans l'île. Sans doute le comité consultatif du fonds comprend-il un certain nombre d'élus, et les programmes annuels sont-ils élaborés avec leur concours. Mais le président de la mission est aussi celui du comité consultatif, si bien que dans beaucoup de cas les financements sont complémentaires ou liés. Et comme au total le montant du budget de la mission et du fonds est de l'ordre de 25 à 30 millions de francs par an, il en résulte que la moitié des crédits déjà affectés à l'équipement de la Corse ont, jusqu'ici, échappé aux avis et aux divers contrôles des assemblées départementales ou régionales.

L'anomalie avait été dénoncée à maintes reprises. Les 6 et 7 juillet dernier, comité économique et social puis conseil régional avaient refusé de donner leur avis sur le programme 1974 du fonds d'expansion s'estimant consultés — c'était la première fois — « pour la forme ». Ces assemblées n'étaient évidemment pas saisies des programmes de la mission interministérielle. Mais l'observation valait implicitement pour ceux-ci. De là à considérer que mission et fonds sont les instruments d'un centralisme qui n'ose pas dire son nom à l'heure de la prise de conscience régionale il n'y a qu'un pas, depuis quelques années déjà franchi en Corse.

Un bon bilan

La mission avait été constituée alors que l'île n'était pas encore érigée en circonscription d'action régionale (elle ne fut détachée qu'en 1970 de Provence-Côte d'Azur), ni même encore en région selon le loi du 5 juillet 1972.

Les aspirations et les tâches étaient alors fondamentalement différentes. Depuis, en dépit de ses insuffisances, la régionalisation a cessé d'être une simple revendication. C'est pourquoi le comité économique et social, que préside M. Emile Arrighi de Casanova, à l'unanimité et la majorité du conseil régional (pré-

sidé par M. François Giacobbi, sénateur radical de gauche), ont demandé que les crédits du fonds d'expansion soient gérés par la région corse elle-même sous une forme ou une autre, la préférence allant naturellement au versement de ces ressources au budget régional. Le gouvernement s'y est jusqu'ici opposé.

Les écarts entre lesquels devra naviguer M. Libert Bou, qui semble également appelé à présider le comité consultatif du fonds, sont d'autant plus nombreux qu'il occupera aussi la poste nouvellement créée de délégué au développement de la Corse auprès du préfet de région.

Le bilan de la mission et du fonds en matière d'équipement n'est pas négligeable, nul en la conteste, mais les conditions de développement ont bien changé depuis 1968. Entre le centralisme et les tendances autonomistes, sinon nationalistes, qui se sont fait jour en Corse depuis lors, il y a sans aucun doute place pour l'exercice de responsabilités régionales. Il est à craindre que les intentions du pouvoir, si louables soient-elles, ne paraissent à beaucoup suspectes et nuisent paradoxalement à la restauration de ce climat de confiance dans les rapports entre Paris et Ajaccio auquel aspirent la majorité des insulaires.

PAUL SILVANI.

70 MILLIONS DE DÉFICIT POUR LA C.G.T.M.

Les transports maritimes dans le creux de la vague

LES transports de passagers et de marchandises ont toujours été au cœur de la contestation corse. Bateaux en nombre insuffisant, niveau des passages et des frets trop élevés, absence de liaisons régulières. Comment exploiter correctement une flotte qui n'est utilisée à plein que pendant les mois de juillet et août, répondent les pouvoirs publics ?

Aux termes de la loi, c'est la Compagnie générale transsaharienne (C.G.T.M.), filiale de la Trarose, qui a le monopole des transports de passagers entre les ports français métropolitains et de la Corse. Assurant une desserte d'intérêt public, la C.G.T.M. reçoit de l'Etat une subvention, d'exploitation destinée à couvrir le déficit. Le transport de marchandises en revanche ne fait pas l'objet d'une concession de service public, mais une conférence maritime, qui n'est autre que l'association professionnelle (dont certains membres en assurent l'opportunité voire la légalité), organise le régime des tarifs et des rotations des navires des trois armements concernés.

Les mesures pour favoriser les déplacements des habitants de l'île, prises en mars dernier par M. Pierre Messmer puis, à la fin de septembre, par son successeur à l'hôtel Matignon, M. Jacques Chirac, ont plongé les responsables de la C.G.T.M. dans un grand embarras. Conformément aux recommandations du rapport Nœs de 1967 sur la viabilité des prix des entreprises publiques, ils avaient tenté de mettre en vigueur des règles de gestion plus

conformes à l'orthodoxie financière et aux exigences commerciales. Les baisses de tarifs décidées par le gouvernement font revenir la C.G.T.M. au statut d'entreprise de service public tel qu'il est défini dans la convention de décembre 1948 passée entre l'Etat et le transporteur.

On s'attend en outre que le gouvernement, inquiet du malaise qui se prolonge dans l'île, prenne au vu des travaux de la commission interministérielle dite « Artand-Macolari », qui vient de rendre son rapport, des mesures en faveur du transport des marchandises.

Toutes ces concessions mettent à mal les finances de la C.G.T.M. dont la gestion et l'organisation n'ont pas toujours été d'ailleurs un modèle de rigueur. Pour 1974 on s'attend à un déficit — pour les lignes passagers de Corse — de quelque 10 millions de francs, comparable à celui de 1973, bien que la subvention de l'Etat ait été cette année plus forte (27 millions de francs).

Les « Panaméens »
Le trafic passagers entre la métropole et la Corse s'est pourtant considérablement développé ces derniers temps : 471 000 personnes en 1968, 771 000 en 1972, 828 000 en 1973. Même évolution pour les véhicules transportés : 75 000 en 1964, 175 000 en 1972, 195 000 en 1973.

Ils ont transporté 88 000 personnes en 1971 et 92 000 en 1972. La compagnie italienne Corsica Line annonce d'ailleurs la mise en service pour avril 1975 d'un troisième transporteur entre Livourne et Ajaccio (200 passagers, 135 voitures), battant pavillon de complaisance... panaméen.

On s'attend en outre que le gouvernement, inquiet du malaise qui se prolonge dans l'île, prenne au vu des travaux de la commission interministérielle dite « Artand-Macolari », qui vient de rendre son rapport, des mesures en faveur du transport des marchandises.

Toutes ces concessions mettent à mal les finances de la C.G.T.M. dont la gestion et l'organisation n'ont pas toujours été d'ailleurs un modèle de rigueur. Pour 1974 on s'attend à un déficit — pour les lignes passagers de Corse — de quelque 10 millions de francs, comparable à celui de 1973, bien que la subvention de l'Etat ait été cette année plus forte (27 millions de francs).

Les « Panaméens »
Le trafic passagers entre la métropole et la Corse s'est pourtant considérablement développé ces derniers temps : 471 000 personnes en 1968, 771 000 en 1972, 828 000 en 1973. Même évolution pour les véhicules transportés : 75 000 en 1964, 175 000 en 1972, 195 000 en 1973.

accordées par l'Etat aux lignes de Corse dites « contractuelles » aient laissé subsister de 1960 à 1973 un déficit cumulé de près de 70 millions de francs qui est intégralement supporté par la Transméditerranéenne, mise ainsi dans l'impossibilité de programmer rationnellement des investissements à moyen terme ?

Le C.G.T.M. avait établi un projet de développement portant sur trois transporteurs livrables en 1976, 1978, 1979, et, éventuellement, sur deux aéroports livrables en 1978 et 1979. Vu les mauvais résultats de la société, on ne compte ferme aujourd'hui que sur le grand transporteur, commandé à Nantes — le Napoléon — dont on attend l'achèvement pour le printemps de 1976.

Dans les milieux gouvernementaux, on estime qu'il faut modifier les règles qui régissent les rapports entre l'Etat et la C.G.T.M. et rédiger une nouvelle convention remplaçant celle de 1948. On pourrait s'acheminer vers une formule de régime d'intérêt public comparable à la R.A.T.P. En même temps, la Transméditerranéenne pourrait être transformée en société indépendante de la Trarose et du groupe d'Etat Compagnie générale maritime. Dans le conseil d'administration de la Transméditerranéenne, une place importante serait réservée aux collectivités ou organismes régionaux intéressés, chambres de commerce, départements, régions.

Ce serait un petit pas — de biais — sur la voie de l'autonomie interne de l'île.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Le cinéma du « Napoléon »

Principale caractéristique du tuteur « Napoléon » : l'importance de son garage qui pourra abriter 300 voitures particulières ou 50 semi-remorques plus 35 voitures particulières ou 40 semi-remorques plus 150 voitures particulières. Le bateau pourra transporter la totalité des automobiles des particuliers qui, à bord et, en cas de besoin, un nombre important de camions chargés de fret.

Sont prévus en outre deux restaurants, un petit bar et deux salles de manducation, de plats froids et de boissons, une piscine, une salle de cinéma de 226 places. Sept voyages aller et retour par semaine pourront être programmés durant la saison d'été.

Les contraintes financières et commerciales imposées par l'Etat à la C.G.T.M. ne sont-elles pas aujourd'hui démesurées ? Faut-il que le transporteur continue à desservir de nombreux ports secondaires, à exploiter une flotte hétérogène, à faire approuver ses tarifs par le gouvernement ? Est-il normal que les subventions

L'autonomie n'est pas l'indépendance

QUE signifie cette « autonomie interne » à laquelle se réfèrent les partisans d'une évolution radicale du statut de la Corse ? L'ouvrage collectif rédigé en juin 1974 par l'Action pour la Renaissance de la Corse, Autonomia, donne les explications suivantes :

« Il faut indiquer ce qu'est réellement l'autonomie interne, qui par ignorance ou mauvaise foi, on assimile souvent à l'indépendance. L'autonomie interne est une autonomie partielle, qui s'applique exclusivement aux matières du « domaine interne » du territoire ou de la communauté, qui en bénéficie. Ce domaine interne peut être de contenu varié. Mais il n'englobe jamais les affaires étrangères et la défense nationale qui restent en tout état de cause de la compétence de l'Etat central, lequel garde seul, quelle que soit l'ampleur de l'autonomie accordée, la souveraineté. »

« Quel pourrait être le « domaine interne » de la Corse autonome ?
« Un critère doit être avancé : le domaine interne doit inclure toutes les matières sur lesquelles s'exerce ou menace de s'exercer l'action colonisatrice et spoliatrice contre laquelle le peuple corse, pour survivre, doit se défendre. »

« Ce critère revient à énumérer tout ce qui touche à la mise en valeur générale de la Corse, au point de vue économique, social et culturel : agriculture, tourisme, industrie, artisanat, domaine foncier, marché de l'emploi, enseignement de tous niveaux, formation professionnelle, patrimoine culturel. Par voie de conséquence doivent retenir du domaine interne, tous les moyens de cette mise en valeur générale : infrastructures, commerce intérieur et extérieur, services publics. »

« Sur toutes ces matières, la Corse autonome doit jouir des compétences qu'exerce actuellement l'Etat, c'est-à-dire les compétences législatives, exécutives, administratives, financières et judiciaires. La Corse doit pouvoir, dans le domaine interne, voter les lois, les décrets, prendre les décisions et règlements d'application, sanctionner les infractions. Ce dernier point peut surprendre, mais il est capital. »

« Il ne servirait de rien que la Corse, dans le cadre de son autonomie interne, puisse prendre des dispositions législatives visant, par exemple, à supprimer la spéculation foncière des particuliers ou des sociétés sur son territoire, si elle ne disposait pas de moyens de sanctionner ceux qui contreviendraient à ces dispositions ou s'ils devaient être jugés d'après un code qui garantirait les lois de la Corse autonome. Il existe donc bien, dans les affaires du domaine interne, un problème de juridiction qui devra faire l'objet d'accords précis avec l'Etat central. »

La fin du « désert » culturel

LA Corse ne veut plus rester un « désert culturel ». Les jeunes portent sur leur T-shirt « Università di Corti », et pour la deuxième fois une université d'été s'est tenue à Corte, au lycée. En 1973, les mouvements autonomistes ont organisé l'été le 4 août. Cette année, des professeurs du « continent » ont juré d'enseigner bientôt ici. Et, surtout, un Théâtre de recherche corse, des soirées de poésie contemporaine, ont révélé des jeunes bien décidés à sortir de ce que le romancier Angelo Rinaldi nomme, non sans provocation, un « folklore défilé ».

A Bastia, un peintre, plus connu à Paris que prophète en son pays, Piero Gazzoni, expose ses nœuds, sa « poétique volée », ce que Françoise Choisy (à sa « pirouette » parisienne) appelle son « univers de phantasmes ». Il prolonge l'exposition durant tout le mois d'octobre pour bien montrer qu'il vise non les touristes mais ses compatriotes. Gazzoni le peintre, Angelo Rinaldi l'écrivain, Pierre Clementi le comédien, avec bien d'autres, voudraient élargir leur « corsitude », l'ouvrir, convier dans l'île tous ceux que préoccupent les aspirations des civilisations méditerranéennes, Arabes compris. Ces « Corses de la diaspora » (il y en a plus à Marseille qu'à Bastia ou à Ajaccio) tentent difficilement de faire admettre par ceux de l'intérieur que l'on puisse s'épanouir, créer ailleurs, et pourtant rester enraciné.

En même temps, chez les jeunes se dessine un intérêt nouveau pour les traditions de l'île. Ils rejoignent les équipes d'archéologues, de chercheurs de protohistoire et, en même temps, commencent à recueillir et à fixer ce que le passé proche recèle de chants, de poèmes, de coutumes et de légendes. Ils appliquent à l'île le constat de Humpert-Ba sur l'Afrique : « Chaque vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »

Les menhirs

Depuis vingt ans, Robert Grosjean déterme les statues-menhirs et les restes de villes ; il tente de retracer ce que fut l'île voici 3 500 ans. En ce temps, les pasteurs autochtones dressaient des menhirs à peine sculptés. Alors, venus on ne sait

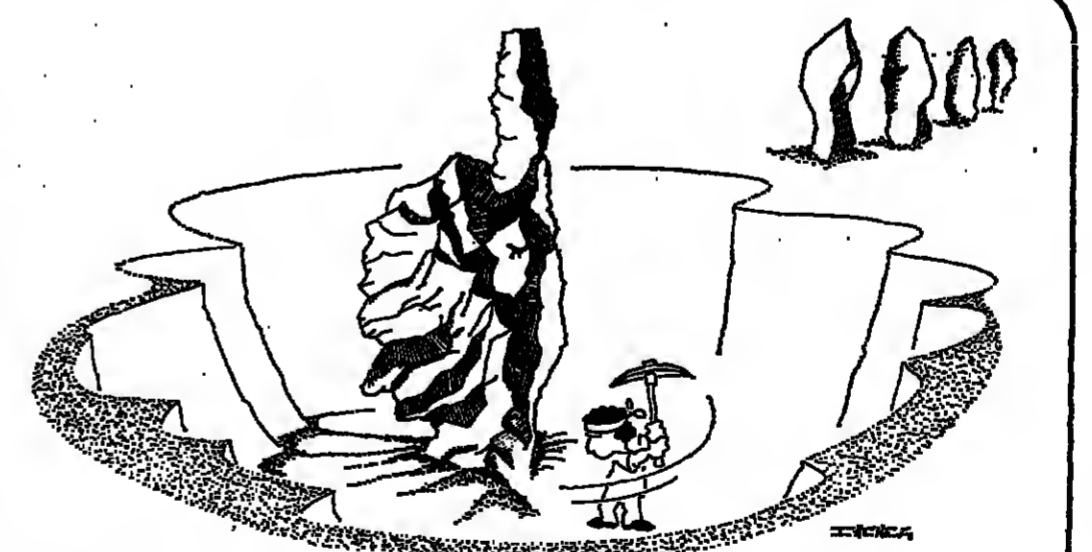
d'où, débarquèrent des navigateurs et des constructeurs de l'âge de bronze qui ont bâti des forteresses. Les autochtones — est-ce pour conjurer le sort ? — ont représenté, figuré, les guerriers ennemis. Ainsi, à Filifiso, ils ont copié, ou se sont succédé sur les mêmes lieux. Au murmur de peupliers et de ruisseaux, où l'on descend parmi les fleurs et les troupeaux, le visiteur, soudain, pense à la sérénité d'Olympie. En bas, des statues hallucinantes entourent le plus vieil olivier. C'est peut-être à Filifiso que s'est terminée la mystérieuse odyssée des Torrènes, repartis, semble-t-il, on ne sait vers où. Figurent-ils parmi les ancêtres des Corses ? A Cucuruzza, quelques kilomètres plus loin, on a trouvé une autre de leurs forteresses. Près de Sorfène à Coura, se dressent vingt menhirs, les « debout » (il Stantare) et un dolmen quatre fois plus mince que Prosper Mérimée, déjà, a dessiné.

De quel poser des interrogations et susciter des vocations d'archéologues. Sans compter les églises, romanes ou baroques, que commentent à déchiffrer des historiens de l'art.

A ce goût pour le passé de pierre se joint l'élan vers une « auto-ethnologie » qui réserve aux jeunes Corses « à Filifiso », c'est-à-dire ornés de magnétophones et de caméras, d'amusants mécomptes. Ainsi ce forgeron de village qu'interroge, en bon corse, un étudiant. Le vieux se résume, renvoie à son fils, moderne lui aussi, puisque mécanicien. « Lui, il saura vous dire ; moi, je ne sais rien. » Mais à celui qui feint d'être simplement le chauffeur de l'enquêteur et déploie son habituel mécanisme tout en passant un amour secret pour la femme jeune, le vieil homme livre volontiers ses tours de main et ses chants rythmés, à demi magiques.

Dans les villages difficiles d'accès subsistent ainsi recettes secrètes, histoires de bandits légendaires, poèmes et, dans les mémoires des vieilles, les « lamenti » funéraires à la mouresse splendide.

Au sud, les Ajacciens peuvent déjà se montrer fiers d'un musée qui, bientôt, occupera tout l'ancien collège. Là seront exposés les richesses



Un institut de recherches

Une conservatrice jeune, dynamique, à demi Corse (ce n'est pas indifférent ici), a déjà mis en valeur la « Vieille de la quirlonde », de Batticelli jeune, une « sainte Claire », de l'école de Giotto, et surtout une singulière « Madone à l'orchestre » de Boccacci de Camerino. Toutes les expositions du quinzisième siècle empruntent ce tableau... mais qui se souvient qu'il vient d'Ajaccio ?

Récemment, séduit par la rénovation du musée, un collectionneur danois lui a fait don d'un ensemble unique d'objets du « culte bonapartist » clonéstin de la Restauration. Cette noix d'ivoire qui, ouverte, révèle l'idole, ces tri-

tyques enfermés dans des objets de toilette, font penser au portrait de Bonaparte que cochoit Julien Sorel... et sans doute Stendhal lui-même. A quel s'ajoutent les caricatures sculptées, peintes, gravées, dessinées, souffrées, que le maître de l'Europe suscita à travers le monde.

Le musée une fois achevé pourra permettre des concerts : le cordón Fesch lui-même notamment un « pianoforte » dont Chopin et Liszt auraient rêvé. Peut-être pourra-t-on faire évoluer les goûts d'un public qui s'empile le charme et bon enfant « Son des guitares », de Bonelli, mais boude les rétroclasseurs ? Surtout, la conservatrice espère adjoindre au musée un institut de recherches.

Des T-shirts des jeunes, autonomistes par révolte contre le désintérêt officiel, jusqu'aux institutions, la nouvelle région, l'été de l'île de Beauté, esige d'apprendre à connaître et de faire reconnaître, de la préhistoire aux tentatives d'aujourd'hui, l'existence et l'urgence de son besoin culturel.

DOMINIQUE DESANTI.

EQUIPEMENT

Les Anglais maîtres des mers

base de raccordement au téléphone

base de 500 francs + 1100 francs

70 FT PROJETS

Point de vue

مكتبة من الأصل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les dispositions fiscales applicables en 1975

La loi de finances modifie les règles de calcul de l'impôt sur le revenu notamment en ce qui concerne les grands enfants à charge

Les contribuables vont désormais pouvoir se livrer au jeu — toujours intéressant — du calcul de l'impôt sur le revenu qu'ils auront à payer l'année prochaine. Le Journal officiel, daté du 31 décembre, publie en effet la loi de finances (budget de l'Etat) pour 1975, qui comprend notamment le nouveau barème de l'impôt applicable aux revenus perçus en 1974. Nous analysons ci-dessous les principales dispositions concernant la fiscalité contenues dans cette loi de finances.

● **EXONÉRATION DE L'IMPOT.** — Les contribuables qui bénéficient principalement de traitements, salaires et pensions sont exonérés de l'impôt sur le

revenu imposable les revenus encaissés pendant toute l'année par la personne à charge. Mais — et c'est une nouveauté — l'avantage résultant de la demi-part supplémentaire est limité à 6 000 F de diminution d'impôt. On verra ci-après à partir de quel revenu s'applique cette limitation du jeu du quotient familial.

Dans le cas particulier où le grand enfant est lui-même marié, le rattachement des revenus de son ménage aux revenus de l'un des parents des conjoints permet à celui-ci d'opérer un abatement de 6 000 francs sur son revenu imposable par personne ainsi prise en charge (12 000 francs pour le ménage). Ce système est applicable dans le cas où l'épouse du chef de famille remplit seule les conditions précédentes.

Le même article 3 de la loi de

ans ou invalides bénéficient pour la détermination de leur revenu imposable est portée : de 2 000 F à 3 000 F pour ceux dont le revenu net global n'excède pas 14 000 F ; de 1 000 à 1 150 F pour ceux dont le revenu net global est compris entre 14 000 F et 23 000 F.

● **TAXE D'ABATTEMENT.** — A compter du 1^{er} janvier 1974, les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans qui ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu au titre des revenus de l'année précédente sont dégrévés d'office de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale.

● **INTERETS D'EMPRUNTS ET DEPENSES DE RAVALLEMENT.** — Les limites prévues pour la déduction des intérêts d'emprunts et des dépenses de ravallement sont portées respectivement de 5 000 F à 7 000 F et de 500 F à 1 000 F.

● **ISOLATION THERMIQUE.** — Le régime de déduction est étendu, à compter du 1^{er} janvier 1974, aux dépenses effectuées par un contribuable pour sa résidence principale, qu'il en soit ou non propriétaire, et ayant pour objet d'améliorer l'isolation thermique ou la mesure et la régulation du chauffage, ou encore de remplacer une chaudière dans des conditions permettant une économie de produits pétroliers. Les types de travaux ou d'achats admis sont déterminés par décret qui est fait l'objet, avant cette même date, soit d'une demande de permis de construire, soit d'une déclaration préalable de travaux.

Lorsque le bénéficiaire de la

LE BARÈME DE L'IMPOT APPLICABLE EN 1975 AUX REVENUS DE 1974

FRACTION DU REVENU IMPOSABLE (pour deux parts)	Taux de l'impôt (en %)	RAPPEL DU BARÈME aux revenus de 1973 (deux parts)
Jusqu'à 11 000 F	0	Jusqu'à 9 900 F
11 000 F à 11 500 F	5	9 900 F à 10 400 F
11 500 F à 14 000 F	10	10 400 F à 12 900 F
14 000 F à 22 500 F	15	12 900 F à 19 800 F
22 500 F à 30 100 F	20	19 800 F à 23 800 F
30 100 F à 38 600 F	25	23 800 F à 44 000 F
38 600 F à 45 200 F	30	44 000 F à 52 500 F
45 200 F à 52 500 F	35	52 500 F à 134 250 F
52 500 F à 51 650 F	40	
51 650 F à 129 800 F	45	
129 800 F à 188 000 F	50	
188 000 F à 286 200 F	55	
Au-delà de 286 200 F	60	Au-delà de 134 250 F

revenu lorsque leur revenu (net de frais professionnels) n'excède pas 11 400 F, ou 12 500 F si elles sont âgées de plus de soixante-cinq ans. Pour les autres contribuables (travailleurs indépendants notamment), la limite d'exonération est fixée à 10 000 F.

● **QUOTIENT FAMILIAL.** — Le mécanisme du quotient familial qui aboutit à prendre en compte les enfants à charge dans le calcul de l'impôt sur le revenu n'est modifié ni pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans, ni pour les enfants infirmes, quel que soit leur âge.

En revanche, « toute personne majeure âgée de moins de vingt et un ans ou de moins de vingt-cinq ans lorsqu'elle poursuit ses études ou, quel que soit son âge, lorsqu'elle effectue son service militaire ou est atteinte d'une infirmité », peut choisir entre deux solutions :

— Ou bien faire une déclaration séparée et être imposée dans les conditions de droit commun ;

— Ou bien être rattachée à ses parents si ceux-ci l'accueillent. Dans ce deuxième cas, le chef de famille doit inscrire dans son

finances précises que les 6 000 francs évoqués ci-dessus « sont renouvelés chaque année dans la même proportion que la limite de la

NIVEAU DU REVENU IMPOSABLE AU-DELA DUQUEL S'APPLIQUE LA LIMITATION DU JEU DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES ENFANTS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS

Situation familiale du contribuable (nombre d'enfants à charge)	Niveau de revenu annuel concerné*	
	De moins de 16 ans	De plus de 16 ans
0	1	175 100
1	1	215 100
2	1	255 100
2	2	183 200
2	2	223 200

(* Pour les contribuables mariés ou veufs.

première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

● **PERSONNES AGÉES.** — La déduction dont les personnes âgées de plus de soixante-cinq

COMMENT FONCTIONNERA L'ABATTEMENT POUR LES JEUNES MÉNAGES A LA CHARGE DES PARENTS

SALAIRE MENSUEL NET	SITUATION FAMILIALE (nombre de parts de quotient fam.)	CONTRIBUTABLE SANS JEUNE MENAGE A CHARGE		CONTRIBUTABLES AVEC JEUNE MENAGE A CHARGE (1)		
		Salaires annuels imposables	Impôt dû	Salaires annuels imposables (2)	Impôt dû	
1 500	1	12 900	1 108	—	—	
	2		152	—	—	
	2,5		0	800	0	0
2 500	1	21 600	3 304	—	—	
	2		1 402	—	—	
	2,5		343	9 800	0	0
3 500	1	30 200	484	—	—	
	2		5 433	—	—	
	2,5		3 088	18 200	433	—
5 000	1	43 200	2 356	—	—	
	2		1 774	18 200	114	—
	2,5		11 633	—	—	—
7 500	1	54 800	6 508	—	—	
	2		5 234	31 200	2 556	—
	2,5		4 219	31 200	1 924	—
10 000	1	64 800	21 231	—	—	
	2		14 625	—	—	—
	2,5		11 671	52 800	7 889	—
15 000	1	128 600	9 611	52 800	6 521	—
	2		32 106	—	—	—
	2,5		23 265	—	—	—
20 000	1	178 100	20 441	74 400	15 641	—
	2		17 618	74 400	13 069	—
	2,5		57 219	—	—	—
25 000	1	227 600	45 443	117 600	33 073	—
	2		38 473	117 600	26 888	—
	2,5		34 888	—	—	—

(1) Le jeune ménage : enfant majeur marié et étudiant plus son conjoint, n'ayant pas de revenus propres.
(2) Ce salaire est le même que dans le cas précédent (3^e colonne), mais avec une déduction de 12 000 F (6 000 F par membre du jeune ménage à charge).

● **WESTINGHOUSE A ABANDONNE LES EQUIPEMENTS MENAGERS.** — La société américaine Westinghouse Electric se retire du secteur des équipements ménagers. Le groupe White Consolidated Industries (500 millions de dollars de chiffre d'affaires), spécialisé dans ce domaine d'activité, serait prêt à racheter ce département, qui réalise

de 56,7 dollars la tonne, indique un hebdomadaire en langue arabe. Au Soudan (Echho). En janvier 1974, les prix des phosphates avaient déjà été triplés pour atteindre 35 dollars la tonne ; le 1^{er} juillet de la même année, une seconde augmentation était intervenue, de l'ordre de 50 % du prix précédent, pour atteindre 52,50 dollars la tonne.

Le prélèvement conjoncturel « gèlera » dans de nombreux cas l'équivalent du bénéfice net

La loi sur le prélèvement conjoncturel sera publiée incessamment au Journal officiel. Définitivement adoptée par le Parlement le 19 décembre, elle commencera à s'appliquer le 1^{er} janvier prochain. Quinze mille entreprises seulement seront concernées sur un total de trois cent mille, représentant environ la moitié de la valeur ajoutée par l'industrie et le commerce français. Nous décrivons ci-dessous, à partir d'un cas concret, comment fonctionnera le prélèvement, dont le mécanisme est assez complexe.

Voici concrètement comment fonctionnera le prélèvement conjoncturel :

● EN 1974, M. Durand, industriel, a réalisé un chiffre d'affaires de 100 millions de francs, dont 25 % d'exportation. Ses dépenses « extérieures » (celles sur lesquelles il ne peut rien) se sont élevées à 50 millions de francs : achat de matières premières et de produits semi-finis, paiement des services (transports, notamment), impôts, charges sociales, charges diverses...

● EN 1975, le même M. Durand a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions de francs. Comme beaucoup d'industriels, il a fait un effort supplémentaire pour conquérir des marchés étrangers et a porté à 30 % la part de son chiffre d'affaires exporté. Cependant, ses dépenses « extérieures » n'ont pas augmenté et sont restées à leur niveau de 1974, soit à 50 millions de francs.

restés stables. En fait, M. Durand a fortement augmenté les salaires de ses ouvriers et majoré à l'excès ses prix de vente ; il n'a donc pas respecté les nouveaux canons du gouvernement. Quelles sera le noté à payer ?

Le prélèvement conjoncturel va frapper l'augmentation de la marge de M. Durand entre 1974 et 1975, cette marge étant la différence entre le chiffre d'affaires et les dépenses extérieures (échafaudage de matières premières, frais de transports, impôts...). Ce que les spécialistes appellent la valeur ajoutée (grossa modo, c'est la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, différence essentiellement constituée par les salaires versés au personnel et par les bénéfices réalisés par le firme).

Pour favoriser les efforts à l'exportation, le Parlement a décidé que la partie du chiffre d'affaires réalisée sur les marchés extérieurs pouvait — ce n'est pas une obligation — ne pas être prise en compte dans le calcul de la marge taxable. C'est une première bonne surprise pour M. Durand, qui, ses affaires ayant prospéré à l'exportation, a tout intérêt à user de cette faculté. Sa marge en 1974 se trouve donc modifiée.

Elle ne sera plus, en 1974, de 50 millions (100 - 50), mais de 37,50 millions (50 x 75 %, puisqu'il a exporté 25 % de son chiffre d'affaires). Pour 1975, sa marge ne sera plus de 100 millions (150 - 50), mais de 70 (100 x 70 %, puisqu'il a exporté 30 % de son chiffre d'affaires).

M. Durand est aussi qu'il ne sera pas taxé sur la totalité de l'augmentation de sa marge en 1975, grâce à une série de correctifs qui ré-

duisent la matière imposable. A la fin de l'année officielle et en fonction de son compte d'exploitation, M. Durand note cinq correctifs dont il peut bénéficier :

1) LES PROVISIONS inscrites au bilan pour fluctuation des cours, puisque les chaux d'entreprises n'en sont théoriquement pas responsables. Ces provisions sont, par hypothèse, passées de 3 à 6 millions de francs entre 1974 et 1975. A soustraire donc : 1 million de francs ;

2) LES CHARGES SOCIALES NOUVELLES, puisque, par définition, elles sont imposées par l'Etat : 2 millions de francs ;

3) UN DEFICIT ANTERIEUR de 10 millions de francs ;

4) LA PART DES SALAIRES versés qui sont compris entre le SMIC et une somme supérieure à 20 % du SMIC ; cela représente une masse globale de 20 millions de francs sur lesquels la loi prévoit que M. Durand peut déduire 5 % ; soit encore 1 million de francs ;

5) LA VARIATION DES MOYENS DE PRODUCTION en personnel et en matériel, ce qui ne pas taxer la part de valeur ajoutée qui résulte non pas d'une augmentation des bénéfices ou des salaires, mais bien d'une plus grande capacité de production (des machines supplémentaires, du personnel nouvellement embauché). La loi prend en compte les heures de travail, en tenant compte, théoriquement, de l'évolution des qualifications. Elle prend également en compte la différence de valeur brute comptable des immobilisations amortissables. Ces correctifs permettront à M. Durand, à la fin de 1975, de réduire sa marge de 43,7 millions de francs (1).

Voici pour le décor, 1975 est la première année de fonctionnement du prélèvement et M. Durand sait qu'il va devoir payer. Quelqu'il n'ait pas parfaitement assimilé le mécanisme assez complexe du prélèvement, M. Durand a compris qu'il devrait verser à la Banque de France une somme assez importante — remboursable ultérieurement — puisque son chiffre d'affaires a beaucoup augmenté et que ce progrès ne se justifie ni par ses dépenses d'approvisionnement ni par ses impôts, qui sont

Sixième correctif pour tenir compte de la hausse des prix

La loi a prévu un sixième correctif pour tenir compte à la fois « de l'évolution générale prévisible des prix et des gains moyens de productivité ». L'Etat : chaque industriel subit dans ses résultats d'exploitation la hausse globale des prix et n'y peut

rien. D'autre part, si les gains de productivité permettent d'augmenter les salaires sans hausse des prix de revient, les entreprises les plus productives ne doivent pas accorder toutes les hausses de rémunération auxquelles elles pourraient prétendre sans alimenter l'inflation ; cela pour permettre aux entreprises les moins productives d'augmenter quand même les salaires de leur personnel, de telle sorte que les progrès rapides de productivité des uns compensent le lenteur des progrès des autres.

Ce sixième correctif a été fixé à 14,3 % pour l'exercice clos en 1975. Les 43,7 millions de francs d'atténuation de la marge supplémentaire se gonflent de ce nouvel apport et deviennent ainsi 50 millions de francs (43,7 x 114,3 %).

100

Notre industriel n'a plus alors qu'à totaliser les bilans successifs de 10 à 110 et l'activité (nombre d'heures de travail) de 100 à 120. L'importance relative de ces deux chiffres et du personnel est, dans notre exemple, de 2/3 et 1/3. Le calcul est le suivant : 2/3 de (120 - 100) = 33,3 + 1/3 de (110 - 100) = 3,3. Soit au total 36,6 %. Cette pondération rapportée à la charge de la première année, soit 116,6 x 36,6 % = 42,7 millions de francs.

AUTOMOBILE

Après la liquidation de la firme britannique Le ministère de l'Industrie et la direction d'Aston-Martin s'accusent mutuellement d'avoir provoqué sa chute

L'annonce de la liquidation volontaire de la firme automobile Aston-Martin a provoqué une vive controverse entre le gouvernement britannique et la direction de la firme. M. William Wilson, président de la société, a été attaqué directement par M. Wedgwood Benn, dont il a demandé la démission, affirmant que « cinq cents personnes étaient perdus leur emploi parce que M. Benn avait peur de bouger ». De son côté, le ministère de l'Industrie et le 30 décembre, un bref communiqué, dans lequel il explique que son refus de l'aide financière demandée par Aston-Martin tenait en fait que « l'entreprise ne présentait pas des perspectives de viabilité suffisantes pour justifier l'assistance sollicitée ».

De notre correspondant

Londres. — Un nouveau clou a été enfoncé, lundi 30 décembre, dans le cercueil du prestige britannique. La scène s'est déroulée dans une modeste salle de cinéma de Buckinghamshire, à Newport-Pagnell, quartier général de la firme Aston-Martin, dont les voitures avelent, ou coura des ans, acquise une réputation égale à celle de Rolls-Royce. Les cinq cents ouvriers de l'entreprise ont appris ainsi que la société déposait son bilan et fermait ses portes.

Personne n'ignorait que la compagnie se trouvait en difficulté : les clients capables de dépenser jusqu'à 14 000 livres pour acquérir ce « jouet », aussi prestigieux qu'élégant, se font plus rares en Occident, et il ne semble pas que les princes du pétrole aient pris le relais dans ce domaine. L'annonce de la fermeture de la firme n'en a pas moins surpris le gouvernement, qui depuis quelques semaines s'efforçait de négocier un accord avec Aston-Martin.

La déconfiture d'Aston-Martin paraît être le résultat d'un incroyable désordre dans les rapports de la firme avec le gouvernement, qui s'accusent mutuellement aujourd'hui d'être responsables de la faillite de l'entreprise. Le ministre de l'Industrie était disposé, semble-t-il, à accorder le prêt de 200 000 livres dont la société avait besoin pour survivre. Mais il exigeait en garantie que les voitures fabriquées en Grande-Bretagne soient efficacement commercialisées sur le marché américain. De son côté, la compagnie distributrice consentait aux Etats-Unis, exigeait en garantie préalable qu'Aston-Martin bénéficie du soutien gouvernemental pour maintenir son activité. Personne, apparemment, n'a trouvé le moyen de rompre ce cercle vicieux.

Les chances d'un sauvetage in-

extremis paraissent assez faibles. Dans la situation actuelle de l'industrie automobile, il est peu probable qu'un acheteur quelconque se présente pour racheter l'entreprise. Du côté de l'Etat, le ministre de l'Industrie, M. Benn, a beau être l'avocat le plus éminent des nationalisations, il ne paraît pas disposé, à cette occasion, à investir l'argent des contribuables pour acquérir la société. Il est vrai que, en dépit de la récession, les cinq cents ouvriers de la compagnie, pour la plupart hautement qualifiés, n'auraient sans doute pas trop de mal à se reclasser, alors que l'industrie britannique continue à être à court de spécialistes.

JEAN WETZ.

● **CHRYSLER - GRANDE-BRETAGNE** a été en 1974 le 30 décembre les rumeurs selon lesquelles elle s'apprêtait à cesser toute activité, confirment toutefois qu'elle réduirait sa production et son personnel.

● **L'AIDE SPECIALE COMPENSATRICE** aux commerçants et artisans âgés touchera un plus grand nombre de personnes. M. Vincent Auzquier, ministre du commerce et de l'artisanat, vient de préciser les conditions d'attribution de cette aide.

(PUBLI-CITE)

RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE
MINISTÈRE DU PLAN
CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE RETENUE

AVIS DE PRÉSÉLECTION

Le Service autonome de l'Hydraulique Humaine (S.A.H.) du Ministère du Plan lancera prochainement un appel à la concurrence internationale pour la construction de barrages en terre et de leurs ouvrages annexes destinés à l'alimentation en eau potable de quatre villes de Côte-d'Ivoire, le financement des travaux étant assuré par la Banque Africaine de Développement.

Les entreprises intéressées devront faire parvenir avant le 25 janvier 1975 leurs références techniques et financières à :

Monsieur le Directeur du S.A.H., B. P. 649, ABIDJAN (Côte-d'Ivoire)

LES MARCHÉS

PARIS BOURSE DE PARIS - 30 DÉC

VALORS

100

116,6 x 37,50 = 43,7 millions de francs.

سكزا من الأصل

150 000 000

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS 30 DÉCEMBRE

Séance de consolidation

Après avoir monté de plus de 5 % au cours des quatre précédentes séances, la Bourse de Paris a plus ou moins marqué le pas en ce début de semaine. Quelques hausses, une vingtaine au plus, ont encore été enregistrées, notamment dans le secteur bancaire. Mais, parallèlement, on a dénombré une bonne dizaine de baisses, surtout parmi les titres qui s'étaient mis précédemment en évidence. Des dérapages ont ainsi pesé sur les travaux publics (A.T.E. Auxiliaires d'Entreprises, Bouygues, Grands Travaux de Marseille), ailleurs, les cours ont faiblement oscillé dans les deux sens. Bref, le marché a consolidé ses positions. La cotation de l'action Marine-Firminy, suspendue lundi dernier, a repris après avoir été différée près d'une heure en raison de l'abondance de l'offre. Le titre a finalement coté de 185 F. Ce fut le seul événement de cette séance, assez peu animée au demeurant en comparaison de la précédente. Certains ont été un peu déçus par le comportement du marché. Il ne semble pas qu'il faille trop s'attendre à un rebondissement de l'année et habituellement croisée. En outre, les organismes de placement collectif, dont les achats avaient été à l'origine de la hausse récente, se sont abstenus. Attention enfin que, compte tenu de ventes effectuées au comptant par certains opérateurs en vue de régler les soldes débiteurs de fin d'année, la tendance est apparue assez résistante. Si l'on a battu de nouveaux records à Londres, il n'est pas parvenu aux mêmes résultats à Paris à cause du nouveau record du dollar. Le lingot n'a pagué que 375 F à 28 695 F, le kilo en barre 350 F à 28 750 F et le napoléon 150 F à 28 640 F, restant, les autres et les autres, loin de leurs performances antérieures. Le volume des transactions a encore augmenté : 31,6 millions de francs contre 28,5 millions.

LONDRES

Le marché est peu animé mardi à l'ouverture. Les industriels varient assez peu. Les mines d'or se stabilisent à leur niveau de la veille.

Table with columns: VALEURS, CLOTURE, COURS. Lists various stocks and their prices.

MARCHE MONÉTAIRE

Effets publics, 1 an, 10 7/8 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 = 23 déc. 1973.)

Valeurs françaises 712,71

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

HORSTMANN. — Le conseil proposera, lors d'une prochaine assemblée extraordinaire, l'insertion d'un droit de vote double sur les actions nominatives inscrites depuis plus de deux ans.

NEW YORK

D'assez fortes pressions à l'achat et à la vente se sont manifestées lundi à Wall Street. Mais elle sont généralement parvenues à s'équilibrer et les fluctuations de cours n'ont pas été d'une très grande ampleur. La tendance, qui était un peu alourdie durant la première partie de la séance, s'est ensuite ralliée à l'appui de la clôture, si bien que l'indice des Industrielles s'est finalement établi à 800,23, soit à 1,09 point au-dessus de son niveau de vendredi. Les hausses (196) ont néanmoins emporté sur les baisses (157).

L'activité a fortement augmenté : 16,23 millions de titres ont été échangés contre 14,06 millions précédemment, soit le chiffre le plus élevé enregistré depuis plus d'un an. Les traitements dans le marché ont été l'objet d'un mouvement de hausse, de 1,09 point au-dessus de son niveau de vendredi. Les hausses (196) ont néanmoins emporté sur les baisses (157).

VALEURS

Table with columns: VALEURS, COURS, DERNIER COURS. Lists various stocks and their prices.

BOURSE DE PARIS - 30 DÉCEMBRE - COMPTANT

Large table with multiple columns: VALEURS, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

VALEURS

Table with columns: VALEURS, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

VALEURS

Table with columns: VALEURS, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

VALEURS

Table with columns: VALEURS, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

MARCHÉ A TERME

Table with multiple columns: VALEURS, Précéd. cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

COTE DES CHANGES

Table with columns: MARCHÉ OFFICIEL, COURS DES BILLETTS, MARCHÉ LIBRE DE L'OR. Lists exchange rates.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table with columns: MONNAIES ET OUVRES, COURS. Lists gold and silver prices.

Vertical text on the left margin, possibly a sidebar or advertisement.

Vertical text on the left margin, possibly a sidebar or advertisement.

Vertical text on the left margin, possibly a sidebar or advertisement.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

- 2. PROCHE-ORIENT
 - Israël: dans l'«épave» (10), par André Scamone.
 - L'Espagne: une indignation des «spécifications de la presse occidentale» sur l'état des relations soviéto-arabes.
- 3. AMÉRIQUES
 - URUGUAY: une interview du président en exil de la Chambre des députés.
- 3. EUROPE
 - ESPAGNE: un message du général Franco.
- 3. DIPLOMATIE
 - Nominations de quatre nouveaux ambassadeurs.
- 4. AFRIQUE
 - ZAIRE: plusieurs secteurs importants de l'économie sont placés sous contrôle de l'État.
- 4-5. BILAN DE 1974
- 6. SOCIÉTÉ
 - Écouter les mourets.
- 6. JUSTICE
- 6. FAITS DIVERS
 - Onze personnes interpellées après des attentats dans le Finistère.
- 6. CATASTROPHES
 - A. LIEVIN: les obsèques des victimes.
 - PAKISTAN: le nombre des victimes s'accroît après le tremblement de terre.
- 6. SPORTS
 - SKI: le retour du combiné.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
Pages 7 et 8

- Quand commencent l'année?
- Un colloque sur l'état de la recherche: les fruits de l'interdisciplinarité.
- La truffe: un nouvel or noir.
- Jeux mathématiques.

- 9-11. ARTS ET SPECTACLES
 - CINÉMA: «Morose», de Claude Lelouch.
 - UN LIVRE: le «Carnaval», de Claude Goggin.
- 14. LA VIE DES RÉGIONS
 - CORSE 1975: Escluse et espoir?
- 15. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
 - TOURISME: hausse de 9 % des tarifs hôteliers.
- 15-16. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
 - FISCALITÉ: la loi de finances modifie les règles de calcul de l'impôt sur le revenu.
 - EMPLOI: un point de vue de M. G. Kermarrec.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TÉLÉVISION (13)
Annonces classées (12); Carnet (12); Informations pratiques (12); «Journals officiels» (13); Microcinéma (13); Mots croisés (13); Finances (17).

La mise en orbite du satellite franco-allemand de communications Symphonie est un succès

La mise en orbite stationnaire du satellite de télécommunications franco-allemand Symphonie, qui fut lancé de Cap-Kennedy le 19 décembre, continua de se dérouler avec succès. La plupart des manœuvres prévues sont terminées, et le satellite se trouvera à son poste définitif, par 11,5 degrés de longitude ouest au-dessus de l'océan Atlantique, en principe le 3 janvier prochain. Les liaisons expérimentales débuteront le 9 janvier.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la recherche, a adressé, le lundi 30 décembre, un message de félicitations aux responsables et aux équipes franco-allemandes qui ont participé au développement du satellite et à sa mise en orbite, et leur a exprimé «la satisfaction et la gratitude du gouvernement».

Après avoir été placé, le jeudi 20 décembre, sur une orbite d'attente très elliptique de 408 kilomètres de périhélie et de 38 076 kilomètres d'apogée, incliné à 13,26 degrés sur l'équateur, Symphonie a, à l'accord, depuis, une série de manœuvres qui l'ont progressivement amené vers sa position et sa configuration définitives.

Le samedi 31 décembre, le moteur d'arrêt est éteint et le satellite a été mis à l'orbite à une vitesse circulaire à environ 38 400 kilo-

M. Valéry Giscard d'Estaing présente ses vœux aux Français

M. Valéry Giscard d'Estaing, qui présente ses vœux aux Français mardi soir 31 décembre, à l'ouverture des journaux télévisés, repart, à partir du 1^{er} janvier, selon la tradition, les vœux des autorités politiques, administratives, religieuses et militaires. Seul «changement»: ces cérémonies se dérouleront en tenue de ville, non en habit, sauf pour le corps diplomatique.

Mardi matin 1^{er} janvier, le président de la République répondra aux allocutions prononcées par MM. Jacques Chirac, au nom du gouvernement; Alain Fohrer, au nom du Sénat; Edgar Faure, au nom de l'Assemblée nationale; Roger Frey, au nom du Conseil constitutionnel; Gabriel Viatel, au nom du Conseil économique et social; Georges Thirion, au nom du Conseil supérieur de la magistrature; au nom de la République, M. Giscard d'Estaing s'adressera aux corps constitués.

Dans l'après-midi, le chef de l'État recevra les autorités religieuses: le cardinal François Marty, archevêque de Paris; MM. Jean Courvoisier, président de la Fédération protestante de France; et Jacob Kaplan, grand rabbin de France. Après les délégations du Conseil de Paris, du conseil d'administration du District de la région parisienne et de la région parisienne, les chefs militaires, conduits par le général François Maurin, chef d'état-major des armées, présenteront à leur tour leurs vœux.

Judi 2^e, M. Giscard d'Estaing recevra, par la voix de M. Claude Pierre-Brossollet, secrétaire général de la présidence de la République, les vœux du personnel de l'Élysée et des organismes qui apportent leur collaboration à la présidence, tels que la Manufacture de Sèvres, le Mobilier national, les arts et lettres, les voyages officiels.

Vendredi 3, ce sera le tour des associations de la presse française et étrangère, avant que le corps diplomatique ne présente à cette série de réceptions: d'abord les ambassadeurs des pays ayant conclu des accords particuliers avec la France, dont le porteur de parole sera l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire, M. Appagny-Tanoë; ensuite, dans la salle des fêtes, l'ensemble des diplomates, dont le porteur de parole sera M. Roger Fighé-Lambertini, nonce apostolique, doyen du corps diplomatique.

Le 31 décembre, M. Giscard d'Estaing recevra, par la voix de M. Claude Pierre-Brossollet, secrétaire général de la présidence de la République, les vœux du personnel de l'Élysée et des organismes qui apportent leur collaboration à la présidence, tels que la Manufacture de Sèvres, le Mobilier national, les arts et lettres, les voyages officiels.

Vendredi 3, ce sera le tour des associations de la presse française et étrangère, avant que le corps diplomatique ne présente à cette série de réceptions: d'abord les ambassadeurs des pays ayant conclu des accords particuliers avec la France, dont le porteur de parole sera l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire, M. Appagny-Tanoë; ensuite, dans la salle des fêtes, l'ensemble des diplomates, dont le porteur de parole sera M. Roger Fighé-Lambertini, nonce apostolique, doyen du corps diplomatique.

M. CHIRAC: la situation a tendance à s'améliorer.

Lundi 30 décembre, M. Jacques Chirac a adressé aux Limousins un message de félicitations par la station régionale O.R.T.F. de Limoges-Centre-Ouest. Le premier ministre, qui est président du conseil général de la Corrèze et membre du conseil régional de Limousin, a notamment déclaré: «Si l'année 1974 a été marquée par des difficultés, notamment dans le domaine économique, elle a été pour chacun de l'inquiétude pour sa sécurité et son emploi, je dois dire que, depuis quelques semaines, nous sentons la situation s'améliorer et que nous espérons être plus précis et s'améliorer. Ceci est le résultat sans aucun doute de l'effort fait par tous les

Le transfert de la préfecture du Var

Le docteur Henri Girod, maire radical de gauche de Saint-Raphaël, a adressé, lundi 30 décembre, sa démission au préfet du Var, pour protester contre le transfert de la préfecture de ce département de Draguignan à Toulon. Il en avait exprimé l'intention au cours de l'assemblée extraordinaire des maires du Var, tenue à Draguignan le 9 décembre dernier. (Le Monde du 10 décembre).

Le maire de SAINT-RAPHAËL DONNE SA DÉMISSION

Le docteur Henri Girod, maire radical de gauche de Saint-Raphaël, a adressé, lundi 30 décembre, sa démission au préfet du Var, pour protester contre le transfert de la préfecture de ce département de Draguignan à Toulon. Il en avait exprimé l'intention au cours de l'assemblée extraordinaire des maires du Var, tenue à Draguignan le 9 décembre dernier. (Le Monde du 10 décembre).

Au Vietnam du Sud LE F.N.L. A DÉCLENCHÉ L'OFFENSIVE CONTRE PHUOC-BINH UN CHEF-LIEU DE PROVINCE.

Salgon (A.F.P.). — L'assaut a été lancé, mardi 31 décembre, par le F.N.L., contre la ville de Phuoc-Binh, dans la province de Phuoc-Long. En quinze jours, le F.N.L. s'est emparé de trois chefs-lieux de districts et d'une base, annonce la haute commandement de Salgon.

Phuoc-Binh est défendu par cinq bataillons (deux mille cinq cents hommes), de l'artillerie et des chars. La ville est privée de toute liaison terrestre depuis la perte des sous-secteurs, et la population (dix mille personnes, habitants et réfugiés) n'est plus ravitaillée que par air.

L'Office cessant d'exister M. Marceau Long adresse un message d'adieu au personnel de l'O.R.T.F.

L'O.R.T.F. cesse d'exister ce mardi 31 décembre 1974 à minuit, dix ans, six mois et trois jours après sa création par la loi. Il continue cependant d'assurer la responsabilité de ses programmes jusqu'au 5 janvier 1975.

Les présidents des nouveaux organismes doivent recevoir dans les jours qui viennent les représentants du personnel, afin de leur expliquer la situation sociale héritée de la liquidation de l'Office. Ils ont en effet mandat pour le faire: le Journal officiel du 31 décembre publie les décrets portant approbation des statuts de ces organismes (1), sous la signature de M. Michel Poniatowski, ministre d'État, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et du premier ministre, ce qui ne manque pas d'honneur quand on sait la part prise (ou supposée) par le ministre d'État dans les choix qui ont été faits pour l'organisation de la radio-télévision.

Ces décrets prévoient que l'État détendra 69,9 % — soit 499 400 F — du capital de la Société française de production et de créations audiovisuelles qui préside à la création de l'Office. Le reste est en dettienda la totalité: 100 000 F pour Radio-France; la même somme pour TF 1, Antenne 2 et FR 3. En outre, seront approuvés le transfert à l'État des actions de l'O.R.T.F. détenues à la Régie française de publicité. Enfin, la composition du conseil d'administration de l'Institut de l'audiovisuel, présidé par M. Pierre Emmanuel, est arrêtée: Mme Marie-Madeleine de Montera et MM. Jean Castarède, François Leduc, Fernand Witkowsky, Jean-François Volpilhac, Michel Blachère, Francis Eyraud.

Les onze directeurs des stations régionales de radio et de télévision rattachées à partir du 1^{er} janvier 1975, à la troisième chaîne de télévision FR 3, où elles sont placées sous la direction de M. Claude Lemoine, ont été désignés: M. René Blahut, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M. Bernard Griveau, celle de Rennes; M. Yves Desjacques, celle de Lille; M. Robert Bellat, celle de Marseille; M. Francis Auguier, celle de Toulouse; M. Jacques Sol, celle de Bordeaux; M. Yvon Desjacques, celle de Lyon; M. Robert Bellat, celle de Dijon; M. Claude Comandant, celle de Paris-Ile-de-France; M.